

POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

Réchauffement climatique

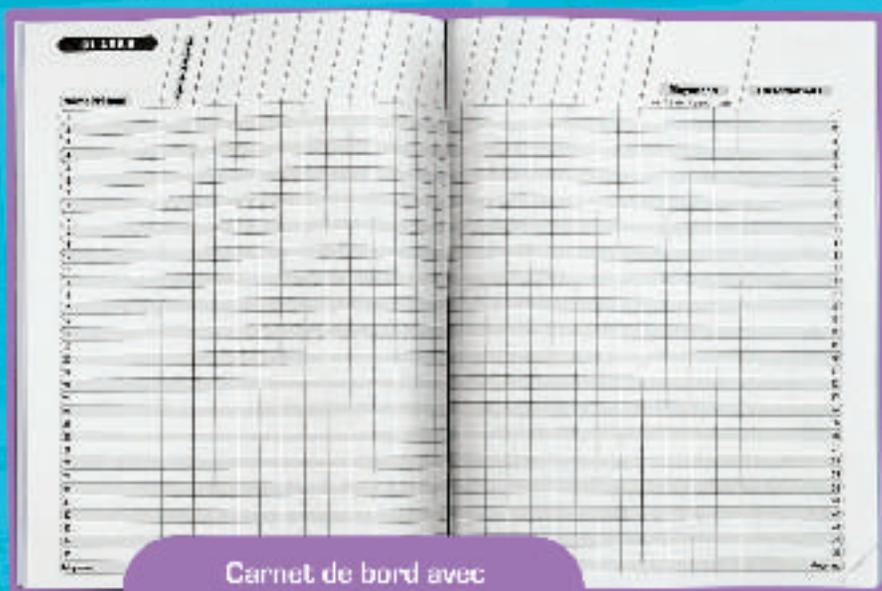
La valse des Philharmonies



Le gouvernement en ordre de marche

" Le Professeur[®] " de Quo Vadis

L'Agenda - Carnet de bord

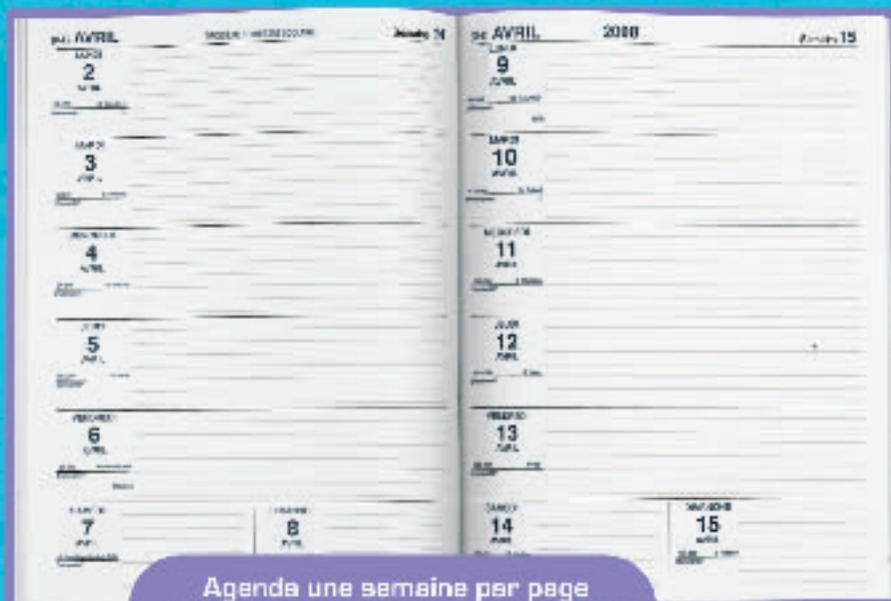


Calendriers annuels
scolaires

Emploi du temps

Vacances scolaires

Dates des conseils
de classe



Essentiel et unique

**QUO
VADIS**

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
3,5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 01 44 79 90 30
Fax : 01 48 01 02 52
Internet :
http://www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Jean-Michel Drevon,
Françoise Dumont,
Bruno Kozole,
Élizabeth Labaye,
Éliane Lancette,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03

Quovadis p. 2
Microsoft p. 9
Apple expo p. 15
MAE p 31
MAIF p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Le premier tour
vu des syndicats

6

Assurance maladie
et système de santé

8

publiques

Une LOLF efficace

11

éducatives

Carte scolaire

12

Université :
vers l'autonomie

13

culture

La valse européenne
des philharmonies

28

rencontre

Bernard Focroulle

30

DOSSIER

Un gouvernement en ordre de marche

L'été sera chaud ! Le gouvernement entend convoquer l'Assemblée en session extraordinaire jusqu'à fin juillet début août. De nombreuses lois sont d'ores et déjà annoncées. Les partenaires sociaux sont sommés de se mettre au travail.



© YVES TRÉVIERS/NAJA

Le réchauffement climatique

Le réchauffement de la planète et la responsabilité humaine sur ce phénomène sont aujourd'hui des réalités incontestées. Les impacts environnementaux, économiques et sociaux seront considérables.



© NAJA

édito

La légitimité de la FSU



Gérard Aschieri

Quel que soit le résultat des élections politiques, le syndicalisme a une légitimité qui vient de ce que nous représentons des personnels divers, que nous sommes porteurs de leur vécu, de leur expérience professionnelle, de leurs attentes, de leurs refus et de leurs propositions. Et dans le cas de la FSU et de ses syndicats nous les représentons d'autant mieux qu'ils ont pu s'exprimer par leur vote à des élections professionnelles permettant de mesurer régulièrement et incontestablement notre représentativité.

Notre légitimité vient aussi des droits fondamentaux dans lesquels nous inscrivons notre action qui ne peuvent dépendre des fluctuations électorales. Elle vient enfin de nos luttes, de notre capacité à mobiliser et du soutien massif des usagers.

Mais notre légitimité et notre capacité d'agir dans ce contexte viendront aussi de notre capacité à être sans cesse mieux en prise avec nos professions, avec les usagers, à appréhender la réalité dans sa complexité et ses contradictions, à élaborer des revendications qui répondent aux problèmes, à acter les acquis de nos luttes, dans notre capacité aussi à construire, conforter l'unité.

Gouvernement à 8 ?

Le G8, sommet des huit Etats les plus puissants du monde (France, Etats-Unis, Allemagne, Japon, Italie, Russie, Canada, Royaume-Uni) s'est tenu cette année près de Rostock en Allemagne. Le G8, comme la Banque mondiale ou le FMI, traverse une crise de légitimité : proclamations creuses, injonctions néfastes pour les peuples, répression des manifestants. À propos de l'aide à l'Afrique, le doublement de l'aide d'ici 2010, promis à Gleneagles en 2005, a été répété, mais les derniers chiffres publiés sont catastrophiques : selon l'OCDE et la Banque mondiale, l'aide à l'Afrique hors remises de dettes a baissé en 2006. De multiples forces syndicales, associatives et politiques se mobilisent chaque année pour remettre en cause ces sommets, dénoncer la prétention à gouverner le monde. La FSU a participé en ce sens à la manifestation de Rostock le samedi 2 juin qui a rassemblé 80 000 manifestants venus de toute l'Allemagne et de nombreuses délégations internationales.

> LAÏCITÉ

La Turquie en manifs

D'importantes manifestations se sont déroulées ces dernières semaines en Turquie à l'occasion de la désignation, par le parlement, d'un nouveau Président de la République. Malgré une loi électorale, concoctée notamment pour empêcher le parti musulman, AKP-Parti de la justice et du développement - d'obtenir la majorité, celui-ci a obtenu la majorité des sièges avec seulement un gros tiers des voix des électeurs, mais pas une majorité suffisante pour pouvoir élire un président AKP aux premiers tours d'un scrutin présidentiel. Le boycott du scrutin par l'opposition kemaliste, du Parti républicain du peuple (CHP) a permis d'invalider le scrutin présidentiel.

Cette crise politique a été souvent présentée comme un affrontement entre islamistes et laïques, voire même entre lumière et obscurantisme. Il serait pourtant réducteur de s'en tenir à une opposition radicale incarnée par les deux principaux partis. L'un réformerait tout en maintenant une



Sur les rives du Bosphore, la crise politique pour l'élection du Président de la République continue.

tradition religieuse conservatrice, l'autre s'arc-bouterait sur ses pouvoirs constitutionnels, avec l'aide de l'armée et de la police, et développerait sous les arguments laïcs l'intransigeance nationaliste. Les millions de manifestants criant leur attachement à la laïcité exprimaient donc tout autant la volonté de

faire barrage au conservatisme de l'AKP qu'une diversité de position politique. La capacité d'expression démocratique publique d'une partie de la population, jeunes, intelligentsia, anciens militants de gauche rescapés de la répression des années quatre-vingt, etc. est du coup prise en otage.

SOPHIE ZAFARI

MÉTIER

Une journée ordinaire

Évelyne Paviet est gardienne d'immeuble à Villiers, dans le Val de Marne. En 1977, le lieu était plutôt agréable ; à l'époque, on était souvent gardiens en couple. Ce fut le cas d'Évelyne et d'Alain, son mari. « L'avantage, c'est que j'ai pu élever mes enfants, que je n'avais pas à prendre les transports en commun pour aller travailler. Et puis, il y avait la sécurité de l'emploi. » Mais le travail était difficile et surtout « 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ! » Le seul répit c'était les congés d'été. Depuis, les conditions de travail ont évolué, 8 heures-12 heures, 15h-19h15 et le samedi et le dimanche de repos. Le salaire n'a atteint le SMIC qu'en 1992. Aujourd'hui le salaire d'Évelyne est d'un peu plus de 1500 euros, compte tenu de son ancienneté. Sa journée de travail, commence par l'inspection des appartements vides pour éviter les squatts, puis c'est le contrôle des opérations de nettoyage, la vérification des éclairages et tous les deux jours il faut sortir les poubelles, d'énormes conteneurs. Mais aujourd'hui elle



Évelyne Paviet

Gardienne d'immeuble à Villiers

est seule pour le faire. Alain occupe d'autres fonctions et milite au SNUCLIAS-FSU. Certes, « il y a moins de travail » : elle ne distribue plus le courrier, par exemple. Mais elle le regrette. Cela permettait de fabriquer du lien social, comme on dit aujourd'hui. « Maintenant on ne connaît plus les locataires. On les voit pour l'état des lieux et ensuite plus rien. Sauf en cas de coup dur. » Derrière ce regret vient aussi le constat que les conditions de vie se sont dégradées. La population de la cité connaît des grandes difficultés. La violence, la drogue ont fait leur apparition. Évelyne raconte que les habitants badigeonnent les bancs à l'huile de vidange pour que les jeunes ne viennent pas s'asseoir et faire du bruit sous leurs fenêtres. Les occupations de hall, les agressions entre jeunes sont monnaie courante. Évelyne les connaît tous ici, ils ne l'embêtent pas trop. « Mais les jeunes gardiens ont plus de mal ! » Certains craquent.

Bruno Kozole

> ÉLECTIONS

Un gouvernement restreint



© BRUMAUD/NAJA

Jean-Louis Borloo, détenteur du portefeuille de l'économie est le premier sous les feux de la rampe avec les réformes fiscales.

Un gouvernement restreint, avec la parité et l'ouverture. Le président a tenu la première promesse du candidat. Même si dans l'ordre protocolaire les poids lourds sont des hommes on ne peut que constater qu'enfin un gouvernement s'est fixé cet objectif raisonnable de compter autant de femmes que d'hommes et l'a tenu. Malgré les grincements de dents des prétendants de droite (à qui l'on distribue depuis les lots de consolation), le président s'est donné les moyens de réussir une première opération décisive pour la logique de sa démarche : semer le trouble chez les adversaires en intégrant certains d'entre eux à des postes non négligeables, tenter de convaincre que le pragmatisme est de son côté. Sarkozy se révèle, à tra-

vers cette première bataille, un redoutable stratège.

Mais il faut, surtout, revenir sur ce « resserrement » ministériel qui d'ailleurs ne touche pas l'éducation nationale représentée par deux ministères à part entière avec la création d'un ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au-delà de la volonté de faire des économies au sommet de l'état, de laisser au président l'essentiel des leviers de la politique quotidienne, c'est bien la consécration d'une réforme de l'état commencée dans les régions administratives qui tend à regrouper tous les services publics en huit pôles et par là même à faciliter les mutualisations donc les économies d'échelle au niveau ministériel. Par la tentative,

(réussira-t-elle?), de casser un certain nombre d'administrations centrales il s'agit bien d'accélérer le processus engagé depuis la RATE (Réforme de l'Administration Territoriale de l'État). La FSU a dénoncé le regroupement sous la direction d'Eric Woerth du budget, de la fonction publique et de la réforme de l'état. Quand c'est le grand argentier qui pilote les missions on peut légitimement craindre le pire. De même le grand ministère de l'environnement, en soi une création positive, qui veut marier l'Équipement, l'Écologie et le Développement durable, en laissant bizarrement de côté l'Agriculture, risque bien de voir l'un dévorer l'autre. Inquiétant aussi le regroupement derrière Roselyne Bachelot de la « jeunesse et des sports » avec la Santé. Reste cet inquiétant ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement. Là aussi malheureusement le président tient les promesses du candidat. Hortefeux ne perd d'ailleurs pas de temps et multiplie les déclarations de guerre aux sans papiers comme au regroupement familial constitutionnellement reconnu. Drôle de rupture !

MARC BRUYÈRE

Marche des Fiertés, le 30 juin à Paris

Engagés depuis plusieurs années dans la lutte contre toutes les discriminations et donc aussi contre l'homophobie et la transphobie, la FSU et ses syndicats entendent y montrer leur détermination à agir pour que cette question soit vraiment prise en compte, dans le système éducatif comme dans l'ensemble de la fonction publique. La défense des personnels victimes de discrimination, comme la prévention des discriminations par l'éducation, sont deux axes de travail essentiels.



© INAJA

La CGT en tête

Pour la première fois depuis les années quatre-vingt la CGT arrive en tête des confédérations syndicales aux élections des comités d'entreprise de 2005 avec 22,5 % des suffrages

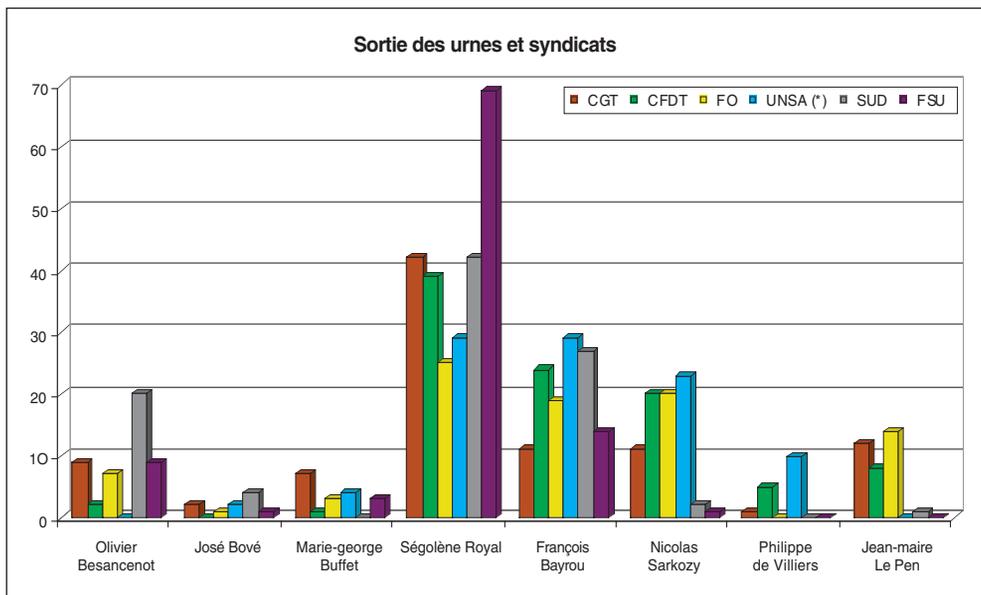
exprimés. Les élections des années impaires (où il n'y a pas de scrutin à la SNCF bastion CGT) sont habituellement emportées par la CFDT. Celle-ci ne fait que 20,6 % soit une baisse de deux points par rapport à 2003. UNSA et Solidaires recueillent 7,4 % soit une progression de 1,3 %. Les listes non syndicales totalisent 23,5 % des voix.

Le premier tour vu des

Un sondage CSA-CISCO pour liaison sociale a été effectué à la sortie des urnes le 22 avril, auprès de 5009 personnes venant de voter au premier tour de la présidentielle. L'objectif était de connaître le vote en fonction de l'appartenance syndicale. Les résultats sont assez intéressants.

D'abord, sans grande surprise le vote des syndiqué-es est plutôt plus à gauche que celui de l'ensemble des Français, voir tableau 1.

Si l'on entre plus dans le détail, plusieurs éléments apparaissent. D'abord et même s'il est difficile de comparer avec 2002, car les données ne sont pas tout à fait les mêmes. Le double effet de la dispersion de la gauche anti-libérale et du « vote utile » est aisément vérifiable. Si l'on regarde, par exemple, sur les trois plus importantes confédérations: là où en 2002



les proches de la CGT votaient à 24 % pour Jospin, ceux de la CFDT à 26 % et ceux de FO à 18 % ils ont voté respectivement à 42 % (CGT); 49 % (CFDT) et

25 % (FO) pour Royal cette année. Alors que pour SUD en 2002 40 % avaient voté à « gauche de la gauche » et 25 % pour Jospin, en 2007 ils sont

42 % à voter Royal et 26 % à voter à sa gauche. Pour la FSU en 2002: 24 % à « gauche de la gauche » et 35 % pour Jospin, avec la particularité des 17 % pour Chevènement! En 2007 la FSU se distingue en donnant le plus haut score à Royal 69 % et seulement 13 % à la gauche anti-libérale!

Contrairement à certaines prévisions le vote Bayrou est faible à la FSU (14 %) mais si globalement il n'y a pas de différence entre le vote des Français et celui des syndiqués, par contre il faut tout de même noter qu'il dépasse largement son score (18,5 %) chez les sympathisants de la CFDT, de l'UNSA et de Solidaires.

Le Pen en baisse, mais...

À la gauche du PS, si Besancenot fait 20 % chez Sud, 13 % pour les proches d'un syndicat étudiant et 9 % à la CGT et à la FSU, si Bové fait 19 % chez les membres de la confédération paysanne, on constate la faiblesse du score de Buffet qui ne fait que 7 % à la CGT alors qu'en 2002 Hue atteignait 18 %! Enfin, si là comme ailleurs le score de Jean-Marie Le Pen est en baisse il reste significatif dans les trois grandes confédérations.

Il apparaît donc un très grand éventail des votes qui traduit sans doute assez

Le vote des enseignants

La FSU a fait extraire du « sortie des urnes » un sondage concernant l'ensemble des enseignants (privé et public). La faiblesse des effectifs interdit d'exploiter les résultats des petits candidats mais pour le reste les résultats confirment que l'ancrage à gauche des enseignants est de moins en moins marqué. Si Ségolène Royal arrive bien en tête de leurs suffrages (41 % des enseignants ont voté pour elle au premier tour), 24 % des enseignants ont voté pour François Bayrou, 17 % pour Nicolas Sarkozy, 7 % pour Jean-Marie Le Pen et 5 % pour Philippe de Villiers.

Pour Bruno Cautrès, chercheur au centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), « on assiste plus à une érosion des voix de gauche parmi les enseignants qu'à un virage à droite. Il est cependant clair que c'est un groupe social qui devient de plus en plus hétérogène sur le plan politique, notamment en raison de clivages géné-

rationnels. La répartition des votes enseignants se rapproche de plus en plus de celle des classes moyennes. » Pour autant, le sondage CSA-Cisco réaffirme l'existence de valeurs communes à l'ensemble des enseignants : 42 % de ceux qui ont été sondés estiment par exemple que la solidarité doit être une priorité du président de la République (contre 23 % de l'ensemble des votants), tout comme la défense de la laïcité (30% des enseignants, contre 11 % seulement de l'ensemble des votants). De la même manière, ce sondage révèle que les enseignants se distinguent de l'ensemble des électeurs par l'importance accordée à certains enjeux de société au moment de voter. Pour eux, les questions des inégalités sociales, de l'environnement, de la précarité des contrats de travail, de la défense des services publics, et, bien sûr, de l'éducation, revêtent en effet une importance toute particulière.

syndicats



Tableau 1

	Arlette Laguiller	Olivier Besancenot	José Bové	Marie-George Buffet	Dominique Voynet	Ségolène Royal	François Bayrou	Nicolas Sarkozy	Philippe de Villiers	Jean-Marie Le Pen
Ensemble des votants	1,4	4,5	1,2	2	1,5	25,9	18,5	30,6	2,3	10,8
- Est proche d'un syndicat	2	6	2	3	2	32	18	21	3	10
- N'est pas proche d'aucun syndicat	1	3	0	1	1	19	20	39	2	12

© NAJA

bien les réponses ou non réponses des candidats au questionnement des organisations syndicales. il est de ce point de vue intéressant de se rappeler le même type de sondage lors du vote pour le TCE (tableau ci-dessous).

Vote lors du TCE

	OUI	NON
CGT	26	74
CFDT	54	46
FO	36	64
SOLIDAIRES	35	65
FSU	30	70

On voit alors que sur une question, certes politique, mais beaucoup plus nettement et clairement marqué par ses enjeux sociaux, les réponses sont toutes autres.

Les adhérents du MEDEF/CGPME, eux, n'ont pas ces hésitations : Ils ont voté à 96 % pour Sarkozy.

JEAN-MICHEL DREYON

2 questions à Jean-Marie Pernot : « des effets de brouillage »

Que révèle ou confirme pour vous ce sondage ?

Une certaine continuité par rapport à 2002, avec quelques effets de brouillage dus à deux facteurs principaux : l'effet vote utile pour la candidate socialiste qui lamine le vote « gauche de gauche ». Par exemple, le « vote utile » lamine le score de Marie Georges Buffet à la CGT et à la FSU (7 % à la CGT contre 18 % pour Robert Hue en 2002) ; le deuxième facteur est l'« effet Bayrou », qui joue pour tous les syndicats mais qui recouvre des motivations différentes. On perçoit aisément un vote de défiance vis-à-vis de la candidate du PS parmi les électeurs proches de la CGT,

de Solidaires et de la FSU mais aussi un vote de type « électeur stratège » qui pensait que Bayrou était un moyen plus sûr de battre Sarkozy au second tour. FO a toujours eu un électorat très divers accentué encore par le vote Bayrou. La percée Bayrou dans le vote CFDT fait reculer la part de la droite dans l'électorat cédétiste beaucoup plus qu'il ne fait reculer le vote de gauche. Celui-ci passe de 41 à 39 % entre 2002 et 2007, accentuant le " recentrage " politique des électeurs de la CFDT. Le vote Bayrou renoue avec l'ancrage démocrate chrétien.

Le vote des sympathisants des syndicats est-il spécifique ?



Jean-Marie Pernot, Politologue et chercheur à l'IRES.

Sur un point, le vote pour l'extrême droite qui ne montre pas l'effondrement que l'on constate dans l'électorat en général. Celle-ci recueille le suffrage de 13 % des sympathisants de la CGT et de la CFDT (avec, pour cette dernière, 5 points pour de Villiers et 8 pour Le Pen), 14 % pour FO. Il n'y a pas eu le déplacement Le Pen - Sarkozy constaté sur l'ensemble de l'électorat, il y a même une forte stabilité du vote droite + extrême droite. La CGT voit ses sympathisants glisser vers le centre.

> SANTÉ

Assurance maladie et système de santé : pas de rupture !

De J.-F. Mattéi à R. Bachelot, en passant par Philippe Douste-Blazy et Xavier Bertrand, une même logique comptable prévaut. Au nom de la réduction des déficits, il faut responsabiliser les patients. Le parcours de soins censé améliorer la prise en charge des patients, s'est révélé non seulement labyrinthique mais aussi profondément injuste, au contraire de ce qu'aurait pu être une véritable coordination des soins. Les régressions se sont accentuées en terme de prise en charge : déremboursements de médicaments à SMR dit insuffisant, mais toujours prescrits ! Franchises et forfaits (forfait hospitalier, franchise dite de 1 euro, franchise de 18 euros sur les actes lourds). Et l'intervention du Comité d'alerte ne présage rien de bon puisqu'il enjoint la Cnam de réduire encore les dépenses afin de rentrer dans les clous de l'objectif fixé par la loi de financement de 2007. En parallèle avec le désengagement de la sécurité sociale, le rôle des complémentaires est toujours plus important, alors qu'elles ne sont pas accessibles à tous, malgré la CMUC (couverture maladie univeselle complémentaire) et la



mise en place d'une aide à leur acquisition. De plus, leurs cotisations ont tendance à s'accroître pour faire face aux nouvelles prises en charge, et les garanties offertes toujours plus différenciées selon les risques encourus... par l'assurance ! Quand on est pauvre, on se soigne donc mal, et plus tard. La prévention reste portion congrue avec 2,7 % seulement des dépenses. Les inégalités

sociales restent parmi les plus fortes en Europe, et ce dès l'enfance (voir ci contre). Les inégalités se manifestent aussi dans l'offre de soins en densité de généralistes et spécialistes, comme dans l'équipement des hôpitaux.

Dans la continuité, le programme de Sarkozy mis en œuvre par Roselyne Bachelot, sous le contrôle du ministre du budget et des comptes sociaux, prévoit pour 2008 un système à quatre franchises : les premiers euros annuels sur les examens biologiques, les médicaments, les visites médicales et même sur l'hospitalisation (car le forfait hospitalier ne serait pas une franchise !), le tout sous forme d'un « compte annuel », non remboursable y compris par les complémentaires. Il s'agit de réduire les dépenses prises en charge par la collectivité, l'assuré n'étant remboursé qu'au-delà d'une certaine somme. La franchise pourrait varier en fonction de l'équilibre des comptes de la sécurité sociale : si le chômage augmente, les recettes diminueront et la franchise augmentera. Et, alors qu'un rapport de l'IGAS s'alarme des dépassements pratiqués par un grand nombre de médecins, Sarkozy a prévu, non d'y mettre fin, mais de créer un « secteur optionnel », pour « encadrer les dépassements ». La FSU rencontrera prochainement la ministre de la santé pour lui faire part de son inquiétude et de ses propositions. Elle contribuera à la mobilisation sur ces questions.

L'obésité selon l'origine sociale

Profession du père	Cadres	Profession Intermédiaires	Employés	Agriculteurs	Ouvriers qualifiés	Artisans commerçants	Ouvriers Non qualifiés	France Métropolitaine
Surpoids	8.4	9.0	10.9	10.4	14.2	16.1	15.5	12.4
Obésité	1.4	10.9	2.8	4.3	5.6	4.9	7.9	4.3

Surpoids et obésité des adolescents des classes de 3e selon la catégorie socioprofessionnelle du père (France métropolitaine).

Sources : Enquête du cycle triennal auprès des élèves des classes de 3e, année scolaire 2003-2004.

Un peu plus de 12 % de l'ensemble des élèves de troisième ont un problème de surpoids et un peu plus de 4 % ont un problème d'obésité.

La probabilité pour un enfant d'ouvrier non qualifié d'être obèse est plus de 5 fois supérieure à celle d'un enfant de cadre. Mais la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants en classe de troisième est également liée à la situation des pères par rapport à l'emploi : elle est respectivement de 15.8 % et de 4.6 % quand le père est un actif occupé, et de 21 % et 4.8 % quand le père est chômeur. On retrouve ces différences pour l'état de santé bucco dentaire et l'équipement des enfants en appareils dentaires

Pour le chercheur Pierre Volovitch, « Ce que disent ces données c'est que l'état de santé n'est pas uniquement le résultat d'une situation individuelle, mais qu'il est lié, à travers les revenus, les modes d'alimentation, les modes de vie, les pratiques culturelles... à l'appartenance sociale. Ce qu'ils disent également, c'est que des politiques de santé, on pense par exemple à l'actuelle campagne sur l'alimentation, ont peu de chance d'avoir la moindre efficacité si la dimension sociale, la dimension des inégalités sociales, n'est pas prise en compte ».

ELIZABETH LABAYE

on imagine

des enfants découvrant le monde numérique, en toute sécurité.

Microsoft s'engage sans relâche pour faire d'Internet un terrain de découverte et d'apprentissage plus sûr pour les enfants. Nous travaillons étroitement avec des partenaires publics et privés afin d'informer les parents et les aider dans l'usage des outils numériques pour que leurs enfants puissent surfer en toute confiance sur le web. Découvrez le guide publié en partenariat avec l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) sur microsoft.com/franco/enfance-en-ligne



Voire potentiel, notre passion

Microsoft

> FONCTION PUBLIQUE

Décret sur la protection sociale complémentaire



© NAJA

Le décret sur la protection sociale complémentaire des fonctionnaires de l'état est à la signature du Premier ministre. Les décrets FPT et FPH, dont la FSU souhaite qu'ils soient les plus proches possibles du décret État, devraient paraître dans quelques mois.

Après de nombreux groupes de travail réunissant organisations syndicales, ministères, et Fonction Publique, et une mobilisation unitaire des 5 organisations syndicales (FSU, FO, Unsa, CGT, CFDT) avec la MFP, un premier succès a été enregistré lors du vote de la loi FP. Un article précise que les employeurs publics peuvent « contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent » et « La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantis-

sant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités ».

Si le décret est satisfaisant en ce qui concerne les solidarités, intergénérationnelles, familiales et de rémunérations, les organisations syndicales n'ont pu empêcher l'ouverture de la PSC à la concurrence, imposée par la législation européenne. Certes, les garanties exigées limitent l'accès des prédateurs, mais la plus grande vigilance doit s'imposer quand les ministères vont, à l'automne, choisir parmi les candidats, les attributaires des subventions (en fonction bien sûr des critères retenus dans le décret et les arrêtés). La FSU et ses partenaires syndicaux et mutualistes vont mener bataille pour que soient choisies les mutuelles de la MFP, et qu'en soient écartées les assurances privées.

ELIZABETH LABAYE

Manif infirmières

les infirmiers et infirmières tous secteurs confondus ainsi que les étudiants en soins infirmiers sont mobilisés depuis plusieurs mois, pour exiger une reconnaissance de leurs études à Bac +3 et l'intégration au cursus LMD, une revalorisation des salaires, une amélioration des conditions de travail et des conditions d'études.

Le 24 mai dernier, une délégation a été reçue au ministère. Devant la détermination des manifestants, Roselyne Bachelot, nouvelle ministre de la santé s'est engagée à proposer un calendrier afin d'établir un calendrier de négociations avec les organisations présentes dans cette délégation. La mobilisation continue donc, avec une manifestation le 14 juin pour contraindre le ministère à tenir ses engagements sur ces revendications.



Une LOLF efficace



© NAA

« Un début timide mais prometteur » écrit Le Figaro du 28 mai. En effet on se souvient que la loi de finance votée pour 2006 prévoyait la suppression de 5430 ETP (équivalent temps plein). Mais on sait que la LOLF fonctionne par « plafond » de masse salariale et d'ETP. Donc toute annonce de suppression d'emplois n'est en réalité qu'un minimum dont on est sûr qu'il sera atteint. Reste ensuite aux « bons » gestionnaires à tout faire pour dépasser cet impératif. C'est manifestement ce qu'ils ont réussi. Puisque ce seraient 4100 emplois de plus que prévu qui auraient été « gagnés ». Au final ce sont donc 9500 emplois qui ont été supprimés l'an

dernier. C'est la plus importante réduction depuis 5 ans et 600 millions d'euros qui ont pu être économisés. Rappelons que pour 2007 ce sont 15000 emplois qui sont supprimés dans la loi de finance initiale votée en novembre dernier. Attendons la réalité ! Pour les acharnés de la réduction du nombre de fonctionnaires on est encore très loin du non-remplacement de 1 fonctionnaire sur deux partant à la retraite. En effet pour 2006 cela ne représente que 0,4 % des effectifs de la FPE (fonction publique d'état) et surtout plus de 4 sur 5 des fonctionnaires partant en retraite ont été remplacés.

JEAN-MICHEL DREVON

Suivez Adèle

L'administration électronique commence à être bien connue. Le moment de la déclaration d'impôt est un des grands succès. Mais il y a de nombreux autres services efficaces. L'accès à tous peut se faire directement sur www.administration24h24.gov.fr/. Si vous n'êtes pas un habitué cliquez sur Suivez Adèle dans la colonne violette de droite. Sinon accédez directement au service en ligne. Le changement d'adresse est un des plus pratiques. Mais on peut aussi payer ses amendes (pas d'amnistie ça coûte !); calculer ses impôts ou modifier les prélèvements; calculer son aide au logement; suivre vos remboursements de santé; envoyer un recommandé par internet... Et en cas de problème? Le médiateur www.mediateur-republique.fr et son simulateur de litige qui permet de voir ce qu'il peut faire et ce qu'il faut faire. Enfin n'oubliez pas le simulateur d'indice des prix individuel en fonction de vos consommations: www.insee.fr/fr/indicateur:indic_cons/sip/sip.htm



© NAA

L'ouverture à la concurrence le 1^{er} juillet aiguise les appétits; POWEO affirme son ambition de devenir le challenger officiel d'EDF. Pour pousser les entreprises à quitter EDF, il propose le KWH à 7,27 centimes d'euros contre 7,65. Déjà 4000 clients auraient franchi le cap. POWEO a annoncé le 3 janvier avoir signé avec EDF un accord en vue d'une mise à disposition croisée de capacités de production qui lui permettrait d'avoir accès à une énergie issue du nucléaire. Ce

POWEO contre EDF

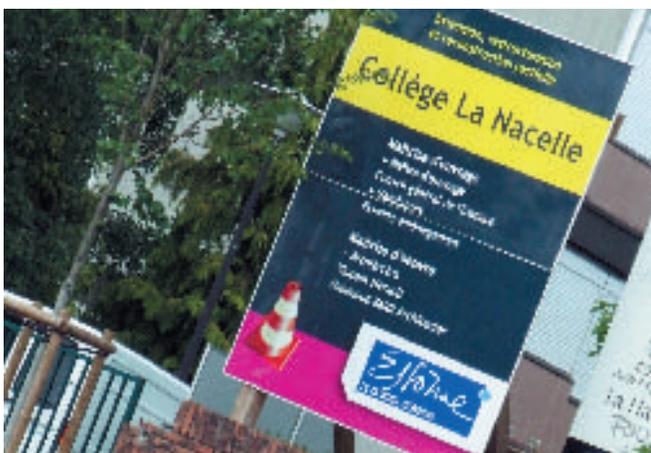
quasi-monopole du nucléaire est justement ce que Direct Énergie reproche à EDF en déposant un recours pour « abus de position dominante » devant le conseil de la concurrence. UFC-Que choisir lance une grande campagne auprès des consommateurs pour qu'ils conservent leur contrat actuel. On sait en effet que tout abandon du tarif régulé (fixé par l'État et proposé par EDF et GDF) est irréversible non pas pour le consommateur mais pour le logement. Or les risques d'augmentation sont très réels. Les tarifs régulés étant très inférieurs aux prix du marché. Outre les campagnes contre la privatisation déjà engagée, les collectivités territoriales se mobilisent en ouvrant un site d'information www.energie2007.fr que l'on ne saurait trop conseiller.

J.-M. D.

> ÉDUCATION

Carte scolaire : assouplissement avant suppression

Nicolas Sarkozy a confirmé son intention de supprimer la carte scolaire avec un assouplissement dès la rentrée 2007. 10 à 20 % des élèves dès cette rentrée pourront être affectés dans des établissements situés hors de leur secteur. Le motif invoqué pour justifier une telle mesure est double : la carte scolaire aujourd'hui



n'assure pas partout la mixité sociale et nombre de familles, d'élèves vivent douloureusement « comme une assignation à résidence » la sectorisation pendant que les familles les plus aisées peuvent contourner cette contrainte. Mais dans le discours gouvernemental, il y a tromperie sur la marchandise. Prétendre améliorer la situation en développant la concurrence entre les établissements et les familles sans traiter des inégalités territoriales accrues et des inégalités d'offre d'éducation, ne peut avoir comme conséquence qu'une accentuation de la ghettoïsation de certains établissements. D'un côté, des établissements pourront choisir leurs élèves, de l'autre des établissements et des élèves n'auront ni les uns ni les autres le choix. Avec - et c'est l'enjeu essentiel - des conséquences évidentes sur la capacité du système éducatif à assurer la réussite de tous. Pour la FSU, il n'y aura pas de vraie solution sans un traitement volontariste de la question des inégalités territoriales et des inégalités scolaires pour que chaque établissement soit en mesure de proposer à ses élèves une offre d'éducation valorisante et que chacun s'y sente en capacité de réussir aussi bien qu'ailleurs. Cela renvoie à toute la question de l'éducation prioritaire, et aux moyens mis en oeuvre. Dans le cadre d'une carte scolaire maintenue on peut aussi regarder au cas par cas, au plus près du terrain, si le découpage des secteurs, ou l'implantation, ou

la taille des établissements sont pertinents et ne contribuent pas à créer ou accentuer des injustices et des inégalités. Tout comme il faut s'interroger sur le rôle que joue l'enseignement privé dans ces phénomènes.

CLAUDIE MARTENS

Assistants sociaux de l'Éducation nationale grève le 19 juin

2 700 assistants sociaux pour 12 millions d'élèves, 2,2 millions d'étudiants et plus d'un million de personnels ! On comprend l'indignation des syndicats (le SnuasFp/FSU et le Snasen/Unsa), qui revendiquent « un plan pluriannuel pour la création de 4 000 postes sur 3 ans, dont 500 postes dès la rentrée 2007, pour faire face aux demandes immédiates ». Samedi 19 juin, des rassemblements sont organisés devant les rectorats, des motions votées dans les conseils d'administration et instances où siègent des assistants sociaux.

Une manifestation est prévue devant le ministère de l'Éducation à Paris. Une audience au ministre de l'Éducation nationale Xavier Darcos a été demandée.

Une bonne orientation

« Il faut créer un service public de l'orientation, mieux informé, mieux connecté avec le monde du travail, plus personnalisé. » déclarait le candidat Sarkozy le 4 octobre 2006. Le service public existe mais il subit de telles suppressions de poste que c'est toute la catégorie des conseillers d'orientation psychologues qui est menacée. Le congrès de la FSU a refusé la logique des milieux économiques qui conduit à demander à l'orientation de « de se faire l'écho des demandes patronales, de favoriser le développement systématique de l'apprentissage, et de subordonner l'élaboration des projets des élèves aux débouchés locaux immédiats. » Pour elle l'orientation s'inscrit dans une démarche éducative et de développement maximum des potentialités de chacun. Elle demande donc un service public national de l'orientation face aux propositions des régions d'aller vers des services publics régionaux de l'orientation. De plus elle doit être assurée par des COPSy plus nombreux. et non par des professeurs principaux comme ce sera en partie le cas à la rentrée. Dans l'enseignement supérieur, l'orientation ne doit pas s'inscrire dans des contingentements d'accès aux filières contrairement aux propositions du candidat-président qui déclarait aussi « l'État doit agir de manière responsable et mettre progressivement des limites au financement de filières sans débouchés qui entretiennent les étudiants dans l'illusion et les condamnent à un réveil brutal ».

J.-M. D.

> ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Universités : « autonomie renforcée » ?



© NAJA

C'est au pas de course (c'est à la mode !) que des discussions sur une réforme des universités ont été engagées le 3 juin dernier. Plusieurs chantiers ont été ouverts par le gouvernement, mais celui qui retiendra le plus l'attention est celui qui concerne « l'autonomie renforcée des universités ». Le candidat Sarkozy n'a eu de cesse de le répéter « il faut rendre l'université plus efficace et plus compétitive sur le plan international ». Et si concertation il y a, celle-ci ne sera pas une contrainte bien lourde pour le gouvernement qui a annoncé qu'une loi serait votée dès juillet. Selon Valérie Pécresse, cette réforme permettra de faire des universités « de vrais lieux de formation et de recherche d'excellence ».

Mais si les responsables de la Conférence des Présidents d'Université ont dit leur « confiance dans la volonté du gouvernement de prendre des mesures fortes qui permettent à la fois de renforcer la gouvernance des universités mais également de maintenir un caractère démocratique interne fort », ils ont aussi souhaité « que lorsque la réforme aura été complètement appliquée, il n'y ait pas deux types d'universités (...), un système à deux vitesses ». La crainte des présidents d'université semble en effet fondée. Ainsi pour Jean Fabbri, secrétaire général du SNESUP, « Ni les étudiants, ni la recherche, ni les universitaires ne sortiront gagnants de l'«autonomie renforcée» des universités ! » Et il dénonce le caractère excessivement précipité, au milieu

des vacances universitaires : « une tentative de passage en force des orientations Fillon-Sarkozy ». Selon le SNESUP, s'impose d'abord la nécessité de mesures d'urgence via un collectif budgétaire des maintenant (en crédits et en postes), et d'une réflexion collective d'ensemble sur les missions de l'enseignement supérieur. » Pour le SNESUP, « l'autonomie version Sarkozy signerait la fin des références nationales de diplômes, amplifierait la concurrence des formations et des établissements dans un système universitaire creusant les inégalités. La logique des «managers» que veut imposer ce projet de loi, n'apporte rien aux universités, elle est étrangère à la dynamique de l'enseignement et de la recherche : les équipes et laboratoires, les départements de formations ont besoin de personnels responsabilisés, aux statuts reconnus, aux carrières conformes à leurs qualifications et missions. La démocratie, le débat sont consubstantiels à l'université »

Cinq chantiers

Outre le projet de loi sur l'autonomie, la « concertation » lancée par le gouvernement doit porter sur « cinq chantiers de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Ils portent sur les conditions de vie étudiantes, les carrières des personnels des universités, les conditions matérielles de l'exercice des missions d'enseignement supérieur et de recherche de l'université, le statut des jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs, et la lutte contre l'échec en premier cycle universitaire.



© NAJA



Assises des Universités

Pour élaborer avec tous les personnels, les étudiants, les citoyens des réponses aux défis posés le SNESUP co-organise avec la plupart des organisations syndicales (enseignants, chercheurs, BIATOSS et étudiants), SLR, la CPU, des « assises des universités », à partir de premières rencontres dans les établissements, un premier temps fort national est prévu dès le 2 juillet prochain.

> LUTTE

Décret Robien : abrogé !

8 mois de lutte, 4 grèves, une manif nationale et des centaines d'actions dans les établissements, ont permis de porter la question du travail des enseignants dans le débat politique et les médias.

Le Président de la république a donc finalement décidé d'abroger le décret Robien dans sa totalité (heures de première chaire et décharges statutaires, bivalence, compléments de service)... Le retour à la situation antérieure au décret de Robien permet également, partout, que l'animation du sport scolaire continue de s'exercer dans le cadre du forfait de 3 heures indivisible, inclus dans le service hebdomadaire de tous les enseignants d'EPS du second degré et le rétablissement de la coordination EPS.

Les syndicats de la FSU, qui ont joué un rôle décisif dans l'impulsion et la réalisation des actions unitaires menées, en prennent acte avec satisfaction, comme ils se réjouissent de la suppression du dispositif d'apprentissage junior. Mais ils déplorent que les moyens nécessaires ne soient finalement attribués aux établissements que sous forme d'heures supplémentaires qui ne permettront pas de rétablir les postes supprimés au titre du décret. La rentrée scolaire en sera d'autant plus difficile. Ils maintiennent leur demande du rétablissement des postes supprimés à la rentrée 2007, et donc d'un collectif budgétaire pour faire face aux besoins de la rentrée...



© NAJIA

La vigilance s'impose également car le président maintient ses projets les plus inquiétants : confirmation des grands axes de la loi Fillon (socle commun notamment), suppression à terme de la carte scolaire, remise en cause de l'éducation prioritaire, diminution des horaires des élèves et réduction de l'offre de formation (options, séries, ...) avec l'objectif réaffirmé de ne pas remplacer tous les départs en retraite des enseignants. Il s'agira donc avec la FSU, de prolonger les contacts avec les parents et les autres organisations syndicales, pour créer les conditions de nouveaux succès.

ELIZABETH LABAYE

Financement du privé

Le conseil d'État vient d'annuler la circulaire du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'intérieur prise en application de l'article 89 de la loi de décentralisation et précisant les conditions de versement du forfait communal versé pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence.

Le SNUipp avait dénoncé l'inégalité entre le public et le privé que créait l'article 89 dans la loi de décentralisation. Cette annulation confirme la fragilité et l'iniquité instituées par ce dispositif envers l'école publique. De nombreux conseils d'école, des conseils municipaux s'étaient opposés à son application. Si la loi s'appliquait en l'état, comme l'annonce le ministère, cela conduirait une nouvelle fois à favoriser l'enseignement privé par rapport à l'enseignement public. Le SNUipp s'oppose à cette application et demande l'abrogation de l'article 89.

> EMPLOI

EVS : toujours précaires

Il y a deux ans, le gouvernement avait instauré les emplois vie scolaire (EVS), en substitution des emploi-jeunes. Une partie d'entre eux animent l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Ainsi ce sont des milliers de jeunes qui ont accompli cette mission indispensable pour la réussite de ces élèves. Or, la plupart des EVS aurait dû arriver au terme de leur contrat à la fin de cette année scolaire. Ainsi, dans le premier degré ce sont 30 000 EVS qui étaient concernés par cette disposition qui mettait en péril à la fois leurs emplois et les missions qu'ils assument. Après plusieurs interventions et actions syndicales, comme le 23 mai dernier, le Président de la

République a annoncé le maintien des postes d'EVS dans le premier degré. Reste que dans le second degré ce sera encore un contrat sur deux qui ne sera pas renouvelé à la rentrée prochaine. Le SNUipp et le SNES réaffirment leur attachement à la pérennité des missions et des emplois en réclamant le renouvellement des contrats et leur transformation en emplois statutaires, afin de mettre un terme à la précarité qui caractérise ces emplois. Et si la précarité est celle que soit la situation inacceptable, il y a quelque chose d'indécent à considérer que l'accompagnement et l'aide aux élèves en situation de handicap ne méritent pas mieux que des emplois précaires. C'est pour-



© NAJIA

quoi la FSU demande instamment l'ouverture de discussions sur la pérennisation de ces missions et sur l'avenir de ces personnels à la fois en terme de statut et de formation.

BRUNO KOZOLE



APPLE EXPO 2007 : n.p. XXIe | 27e. SOLUTIONS APPLE

1. Premier rendez-vous Mac en Europe : 1er événement numérique en France. (cf. 180 exposants | 46 000 visiteurs) **2. PROS.** ateliers de formation destinés à prendre en main les solutions Apple et celles de ses partenaires. (Tous secteurs d'activité). **3. GRAND PUBLIC.** Cf. nouveautés, découvrir, tester, acheter les dernières innovations à intégrer à son mode de vie numérique.

Voir aussi : performance, convergence et aussi www.apple-expo.com

Apple, Macintosh, iMac, iPod, iTunes, iPhone et Apple TV sont des marques ou marques commerciales de Apple Inc. ou de ses sociétés affiliées. Les autres marques sont des marques de leurs propriétaires respectifs. © 2007 Apple Inc. Tous droits réservés. Apple, Apple logo, Macintosh, iMac, iPod, iTunes, iPhone et Apple TV sont des marques ou marques commerciales de Apple Inc. ou de ses sociétés affiliées. Les autres marques sont des marques de leurs propriétaires respectifs.

Apple | expo

PARIS, FRANCE
25 - 29 SEPTEMBRE

2007

Du 25 au 29 Septembre 2007

Paris Expo-Porte de Versailles-Hall 5

Pour obtenir votre badge d'accès gratuit

Pré-enregistrez vous sur www.apple-expo.com

Contre-pied

Le Centre d'étude du SNEP-FSU vient de publier un numéro spécial de « Contre Pied » consacré à la formation des enseignants d'EPS dans lequel il expose des pistes de réflexion et des propositions. Formateurs, chercheurs, étudiants... sont interrogés et livrent leurs expériences, leurs pistes de travail, leurs préoccupations. L'objectif affiché est de construire une formation doublement militante et innovante dans une société qui aujourd'hui considère l'EPS comme un luxe relevant de la sphère privée, pour des enseignants capables de réussir une bonne entrée des jeunes dans une culture citoyenne des Activités physiques sportives et artistiques.



> DÉMOGRAPHIE

Effectifs en hausse dans la prochaine décennie

Le ministère est toujours prompt à supprimer des moyens budgétaires et à limiter les recrutements lorsque les prévisions d'effectifs diminuent dans les établissements scolaires (ainsi en 2007, plus de 2000 postes ont été supprimés dans les collèges et lycées à ce titre). Ils rechignent en même temps à créer les postes nécessaires quand ceux-ci remontent. Les prévisions pour la prochaine décennie sont aujourd'hui connues. La DEPP vient de les publier.

L'enseignement primaire scolariserait, en 2015, 6,717 millions d'élèves, soit 91 000 élèves supplémentaires avec pour la période 2005-2010 une hausse de 195 000 élèves suivie d'une baisse de 104 000 élèves entre 2010 et 2015. Sur la période 2005-2015, l'enseignement élémentaire (CP-CM2) devrait gagner 176 000 élèves (+ 4,4 %) avec là encore un fort accroissement suivi d'une légère diminution. En maternelle, en revanche, la DEPP projette une diminution des effectifs scolaires de 84 700 entre 2005 et 2015 : -16 600 (2005-2010) puis -68 100 (2010-2015).

Les effectifs du second degré devraient augmenter de 154 000 élèves entre 2005 et 2015. Ils continueraient de baisser jusqu'en 2009 mais la tendance s'inverserait en 2010 avec une hausse de 4,8 % soit 256 900 élèves.

C'est au collège que la hausse serait la plus forte. À partir de la rentrée 2011, 21 200 nouveaux élèves viendraient grossir



les effectifs des lycées professionnels. Pour les lycées généraux et technologiques, à partir de 2011, les effectifs augmenteraient de 58 000 élèves jusqu'à 2015.

On voit clairement que ces prévisions doivent induire une politique budgétaire pensée sur la durée qui permette d'anticiper les variations à venir. Cela implique d'accepter qu'à certaines périodes il y ait un peu plus de moyens mis à la disposition des établissements que ne le nécessiteraient les effectifs de l'année (ce qui offrirait l'opportunité de mieux encadrer les élèves). Faute de quoi on risque fort de se retrouver en difficulté dans les prochaines années.

ÉLIANE LANCETTE

> RESF

Manifestation le 1^{er} juillet

Enfants scolarisés de sans-papier : pas question de remettre en cause le droit à l'éducation, déclarent Darcos et Sarkozy. Mais, ajoutent-ils, ce ne doit pas être le prétexte à construire une nouvelle filière de clandestins. Donc étude au cas par cas. Et les expulsions-y compris de jeunes scolarisés- se poursuivent.

La fin de l'année, pour ces enfants, les familles, est lourde de dangers. RESF appelle à multiplier les initiatives à partir du 13 juin pour qu'aucune chaise ne soit vide à la rentrée. Manifestation à Paris le 1^{er} juillet. Soyons nombreux.



Le gouvernement en ordre de marche



© YVES TRÉVIERS/NAJA

L'été sera chaud ! Le gouvernement entend convoquer l'Assemblée en session extraordinaire jusqu'à fin juillet début août. De nombreuses lois sont d'ores et déjà annoncées. Les partenaires sociaux sont sommés de se mettre au travail.

Dossier réalisé par
Jean-Michel Drevon, Bruno Kozole,
Élizabeth Labaye, Éliane Lancette,
Claudie Martens.

L'actualité et la mobilisation syndicale ne devrait pas connaître de grandes vacances car le gouvernement entend bien pousser les feux dès la première session extraordinaire du parlement convoquée jusqu'à fin juillet ou début août.

La garde des sceaux et la ministre de l'intérieur ont déjà dans leurs dossiers deux textes de loi instaurant d'une part les peines planchers pour les récidivistes et d'autre part abaissant la majorité pénale à 16 ans. Le choix de ces premiers textes est symptomatique du renforcement d'une logique répressive.

Le paquet fiscal et social fait la une de l'actualité depuis déjà plusieurs semaines, mais prend un tour plus « concret » avec la TVA sociale annoncée. Les 15 milliards d'allègements fiscaux, pour les ménages aisés et riches seront comme il se doit financés par les pauvres. Détaxation fiscale et sociale des heures supplémen-

taires; déduction des intérêts d'emprunt immobiliers de l'impôt sur le revenu (pourquoi pas des loyers?); suppression des droits de succession (mesure archi-inegalitaire que seuls Bush et Berlusconi ont osé); bouclier fiscal 50 %, comme le dit Thomas Piketty : « Nicolas Sarkozy distribue les chèques de 5 milliards au même rythme qu'il visitait jadis les commissariats. » Où trouver tout cet argent quand dans le même temps il va falloir selon la lettre de cadrage du budget 2008 de François Fillon à ses ministres « alléger la charge de la dépense de l'État ». C'est là qu'apparaît la TVA dite « anti-délocalisation » dont la FSU dénonce le double renoncement : renoncement à la justice sociale et renoncement à la coopération européenne et à la lutte contre le dumping fiscal.

La réforme de l'université se mène à marche forcée. Avec l'inauguration de la « méthode » de dialogue social selon la conception du nouveau gouvernement. Une multiplication de groupes de travail, avec tous les acteurs concernés où la ministre écoute sans rien dévoiler de ses projets concrets. La loi qui sera votée « en juillet », basée sur « l'autonomie et l'excellence » doit pourtant être prête et devrait donc être négociée ! Tel n'est pas le cas. Par contre soucieux manifestement de déminer une opposition étudiante dont on connaît l'efficacité le gouvernement négocie avec les syndicats étudiants sur leurs conditions de vie et de travail.

Le plan sur l'emploi des jeunes dans les banlieues, comme la fusion Suez-GDF sont aussi dans les tuyaux, quant aux retraites, le calendrier prévu par Fillon devrait être tenu avec tous les risques d'une aggravation.

Si la loi sur le service minimum, comme le « contrat unique » bénéficierait d'un petit sursis « nous ne passerons pas en force » a promis le premier ministre, toute la pression est mise sur les partenaires sociaux pour qu'ils trouvent un accord « gagnant/gagnant » permettant là encore de tenir les promesses.

L'ensemble du mouvement syndical confronté à une offensive, de méthode et de fond, à laquelle il était peu préparé, commence à se disposer et à se mettre, en ordre de bataille. On l'a vu avec le communiqué commun CGT/CFDT/CFTC sur les heures sup. Il est en effet temps de mobiliser et si possible dans l'unité, faute de quoi la « rupture » risque en effet d'être brutale.



Flexibilité à durée indéterminée

« Le but réel de l'opération n'est pas l'éradication du CDD, mais bel et bien la redéfinition de la relation d'emploi comme pure relation marchande. »*

Si les conférences annoncées sur le thème de l'emploi (flexicurité, contrat de travail unique) sont reportées, les partenaires sociaux devront s'atteler à des négociations sur le contrat de travail, la sécurisation des parcours professionnels ou l'avenir de l'assurance-chômage. » Et tout cela dans un délai raisonnable », selon François Fillon qui avait d'abord fixé le terme à la fin de l'année pour le contrat unique, mais qui a dû reculer face aux protestations syndicales.

Le contrat unique à durée indéterminée voulu par Sarkozy, donnerait plus de souplesse aux entreprises pour licencier et, dit-il, encouragerait les patrons à embaucher puisqu'ils seraient assurés de pouvoir licencier avec des procédures simplifiées. Le CDD serait supprimé, et cesserait ainsi la dualité entre salariés précaires et salariés stables. Les droits sociaux du salarié (à la formation, à des indemnités...) augmenteraient avec l'ancienneté. Le contrat proposé par le président ne fait pour-

tant pas l'unanimité au sein du Medef, qui a tiré les leçons du CNE, (une grande insécurité juridique). Le patronat cherche avant tout à obtenir une plus grande « fluidité » du contrat de travail, c'est-à-dire la liberté d'embaucher et de licencier sans contrainte. Xavier Bertrand nouveau ministre du Travail, les rassure « la flexicurité, c'est de la flexibilité supplémentaire pour les entreprises, procédures de licenciement raccourcies ou simplifiées, avec possibilité d'indemnisation en même temps ».

Si le contrat unique est un CDI, comment embaucher pour une période bornée, (congé maternité, recrutement de saisonnier)? Ceux qui enchaînent aujourd'hui les CDD risquent d'enchaîner les contrats uniques courts !

Selon un rapport du Conseil d'orientation de l'emploi, le contrat unique est « une illusion » « face aux discontinuités de la vie professionnelle », à cause de nombreuses « difficultés poli-

Immigration

tico-juridiques ». « La suppression de l'obligation de reclassement et son remplacement par une taxe sur le licenciement risqueraient de libérer les entreprises de toute obligation de reclassement vis-à-vis des salariés », Les syndicats dénoncent un accroissement de la précarité et un déséquilibre dans le rapport de force entre les patrons et les salariés.

Pour la FSU, dans le secteur privé, le Contrat à Durée Indéterminée doit rester la norme en terme de contrat de travail, sans que soient imposées aux salariés des formes dégradées (temps partiel ou annualisation, CPE, CNE, PACTE, CAV...) Les contrats temporaires doivent rester exceptionnels. Le Service public de l'emploi devrait être rénové et renforcé. Quant à l'Unedic, elle devrait être recentrée sur sa mission d'indemnisation de tous les chômeurs à un niveau de revenu de remplacement correct, et le versement d'aides sociales, tandis que l'ANPE a pour mission le retour à l'emploi et l'appui au reclassement des chômeurs. C'est pourquoi la FSU s'oppose à la fusion ANPE-UNEDIC.

Pour développer « une sécurité sociale professionnelle », il faut réfléchir à de nouvelles formes juridiques pour un statut du salariat, assurant la sécurité des personnes, et basé sur un continuum de droits transférables, afférents à la rémunération (garantie par des fonds mutualisés), à la reconnaissance de la qualification, à la carrière, aux droits à la retraite et à la formation, quelle que soit la situation vécue (emploi, formation, en recherche d'emploi).

*Eric Maurin, (observatoire des inégalités).



© NAJA

Dans la suite de la politique de « l'immigration choisie » mise en œuvre par N. Sarkozy quand il était ministre de l'intérieur, en cohérence avec la loi CESEDA. Un projet de loi sur l'immigration (le 4^e en 4 ans!) sera discuté cet été. Il aggrave notamment le regroupement familial et le droit d'asile :

le visa ne sera délivré que si l'intéressé passe avec succès une évaluation de connaissance de la langue du pays d'accueil ou s'il atteste d'une formation.

Les conditions de ressources, indexées à la taille de la famille (mesure refusée par le Sénat), sont relevées.

pour les immigrés en situation régulière, obligation d'apprendre la langue et de connaître les valeurs de la république au travers d'un « contrat d'accueil et d'intégration pour la famille » qui oblige à suivre une formation sur les droits et devoirs des parents en France. En cas de refus, le texte prévoit le recours au juge des enfants.

- le droit d'asile passe sous le contrôle du ministère de l'immigration et de l'identité nationale. (mesure hautement symbolique !)

Et bien sûr : on continue à expulser : objectif 25 000 en 2007.

Grève : objectif minimum



© NAJA

Promesse de campagne, la mise en place d'un service minimum en cas de grève fera l'objet, après concertation, d'un projet de loi cadre opérationnelle dès 2008, a annoncé Xavier Bertrand aux organisations syndicales qui de leur côté ont prévenu qu'elles ne laisseraient passer aucune entorse au droit de grève. L'avant-projet de loi doit être remis aux partenaires sociaux vers le 20-21 juin. Ils seront ensuite consultés lors d'une nouvelle série de rencontres bilatérales. Le projet de loi définitif sera déposé à l'Assemblée nationale en juillet, selon le calendrier annoncé. Le texte devrait prévoir des négociations « sur l'anticipation des conflits » entre les syndicats et les entreprises de transport d'une part et « sur l'organisation du service public en cas de grève ».

Toutefois on a du mal à croire qu'il ne s'agit pas de porter un coup au droit de grève. La main sur le cœur, gouvernement et Médef diront que non. Pourtant si les grèves du secteur public sont celles qui ont le plus de répercussions, c'est avant tout parce que le secteur public est encore l'un des seuls où les droits syndicaux et

le droit de grève ont pu être préservés. Et certains, qui déplorent le faible taux de syndicalisation des salariés français, sont les premiers à empêcher l'expression syndicale dans les entreprises. Enfin, la tentative d'opposer les salariés du public (qui seraient « toujours en grève ! ») aux salariés du privé (qui eux « veulent travailler ! ») n'est hélas ni nouvelle, ni totalement inefficace. Elle est même savamment orchestrée. Quant à l'anticipation des conflits, rien ne s'y oppose aujourd'hui. Cela s'appelle la négociation et force est de constater que, neuf fois sur dix, face au refus la mettre en œuvre la grève est le dernier recours.

Mais si les grèves sont sources de désagrément pour les usagers, dans les transports, l'éducation, et d'autres secteurs encore, qu'en sera-t-il lorsque les services publics auront été amputés comme le prévoit Nicolas Sarkozy, à hauteur d'un départ à la retraite sur deux non remplacé. Il serait plus urgent d'instaurer un service maximum pour assurer correctement les remplacements, l'accueil du public, la relation avec les usagers...

Retraites : Fillon 2



Calendrier

La loi Fillon prévoit :

- une négociation tripartite en 2007 sur l'évolution des pensions.
- un rapport du gouvernement au Parlement avant la fin de l'année 2007 sur l'allongement de la durée d'assurance. La loi Fillon prévoit de porter de 160 à 164 trimestres la durée requise pour un taux plein entre 2008 et 2012 à raison d'un trimestre par an. Le gouvernement peut modifier cette évolution par décret.
- un bilan et un réexamen éventuel de l'objectif du minimum de pension de 85 % du SMIC net
- un rapport au Parlement sur le traitement de référence dans la Fonction publique.

Mais le périmètre des questions à traiter peut être élargi si le gouvernement en décidait.

© NETANGE/NAJA

Dans la continuité de la loi Fillon, la logique du « travailler plus longtemps », qui est celle de la baisse programmée des pensions, au nom de l'allongement de l'espérance de vie, va perdurer. Pour assurer le financement des retraites, en excluant toute hausse des prélèvements, il faut donc, selon nos gouvernants, poursuivre la réforme, l'étendre aux régimes spéciaux, et permettre, à ceux qui veulent travailler plus longtemps de le faire par un système de « retraite à la carte ». N. Sarkozy ne traite sur le fond ni la question des inégalités hommes/femmes, ni celle de la pénibilité au travail, et se contente de proposer une augmentation des « petites retraites », que Fillon et Balladur ont largement contribué à diminuer.

Malgré des prévisions démographiques encourageantes, qui réduisent pratiquement de moitié les besoins de financement en 2050, le catastrophisme, entretenu avec la complicité des médias, vise à distiller le doute dans la pérennité des régimes par répartition et à se tourner vers des solutions individuelles.

Pour la FSU, il s'agit donc de mener -et de gagner - la bataille des idées, en

sachant que les défaites de 93 et 2003, ont eu des effets sur les salariés, et qu'il va falloir les convaincre. Il est donc indispensable d'imposer un débat de fond, sur ce qui est l'essentiel : la société française veut-elle maintenir un système de retraites par répartition, solidaire et collectif, ou accepte-t-elle un système où ceux qui en ont les moyens compléteront des retraites basses par diverses formes d'épargne individuelle, tandis que d'autres devront se contenter de l'assistance, avec un retour de la pauvreté chez une part croissante des personnes âgées. La FSU s'oppose à l'allongement de la durée d'assurance prévue dans la loi Fillon (portée de 160 à 164 trimestres de 2009 à 2012, puis jusqu'à 167 trimestres en 2020), comme à d'autres préconisations du rapport du COR, (accroissement de la décote, décalage des bornes d'âge pour le départ en retraite (60 ans) et pour l'annulation de la décote (65 ans).

Parce que nous voulons revenir sur les régressions des lois Fillon et Balladur, la question de trouver des moyens de financement se pose : le principal débat sur le financement des retraites, occulté en 2003, est de savoir si les besoins financiers seront satisfaits par un

accroissement du financement mutualisé et solidaire ou par un appel à l'épargne Car, si les besoins de financement sont volontairement ignorés par ceux qui veulent poursuivre la baisse des pensions, pour la FSU, au contraire, la question doit être traitée au fond. Certes, la croissance économique, l'augmentation des salaires, la réduction du chômage, et une autre redistribution des richesses, sont les facteurs clés du financement des régimes de retraite. Mais nous souhaitons résoudre aussi des problèmes sociaux qui n'avaient pas été résolus dans le système précédent comme les effets du chômage et de la précarité, les inégalités hommes/femmes, l'allongement de la durée des études... et construire de nouveaux droits, en travaillant notamment la question des fins de carrière dans la FP qui se pose avec plus d'acuité depuis la suppression de l'ancienne CPA

Il est clair que le financement des retraites implique d'autres politiques et suppose la construction d'un rapport de force conséquent. Pour contribuer à cette mobilisation et mener la bataille sur le fond, la FSU prévoit d'organiser d'un colloque sur cette question à l'automne.

H. Sterdyniak : « la France se lance dans la concurrence fiscale »

Quelle est la cohérence des mesures fiscales annoncées par le nouveau gouvernement? Et à qui profitent-elles?

Le bouclier fiscal, la possibilité de s'exonérer du paiement de l'ISF par un investissement de 50 000 euros dans une PME et la réduction des droits de succession visent à diminuer la fiscalité portant sur les riches. Ils étaient plus taxés sur le patrimoine en France que dans le reste de l'U.E. Or, les riches ne supportent plus de payer l'impôt, depuis qu'ils peuvent y échapper par l'exil fiscal. La France se lance, à son tour, dans la concurrence fiscale : diminuer l'impôt des plus riches pour les inciter à rester ou à revenir en France.

La détaxation des heures supplémentaires vise à inciter les salariés à travailler plus de 35 heures. C'est une mesure qui bénéficiera à certains travailleurs mais sa mise en œuvre est très compliquée. Elle sera source d'évasion fiscale car les salariés et l'entreprise auront intérêt à déclarer de fausses heures supplémentaires plutôt que des primes. La non-taxation à la CSG est un précédent dangereux, puisque la CSG est censée frapper tous les revenus. Enfin, les entreprises sont incitées à faire effectuer des heures supplémentaires plutôt qu'à embaucher.

En même temps, le gouvernement n'ose pas aller jusqu'à bout de sa logique en supprimant l'ISF, mais il crée de nouvelles niches fiscales (emprunts immobiliers, travail des étudiants, heures supplémentaires). Le système devient de plus en plus compliqué et l'impôt progressif rapporte de moins en moins.

Quelles incidences peuvent-elles avoir sur l'économie? Peuvent-elles générer de la croissance?

Une grande part des réductions d'impôt bénéficie aux plus riches, qui ont une faible propension à consommer. La relance de la consommation sera donc faible. Il y aura cependant un certain soutien à l'immobilier. Mais, n'aurait-il pas mieux valu purger la bulle en laissant les prix baisser? L'exonération des heures supplémentaires peut allonger la durée du travail dans certains secteurs, mais au détriment de

l'embauche. Les réformes visent surtout à inciter les chefs d'entreprise et les cadres supérieurs à entreprendre en France en leur promettant de ne pas les imposer lourdement, s'ils réussissent à s'enrichir. Le risque en s'inspirant du modèle anglo-saxon est d'augmenter les inégalités sociales. Par contre, aucune mesure n'a encore été annoncée pour augmenter le pouvoir d'achat des plus pauvres, ce qui relancerait la consommation. De même, rien n'est fait pour améliorer la compétitivité des entreprises. Les mesures annoncées représentent un coût d'environ 17 milliards, soit 4,5 milliards pour l'exonération des heures supplémentaires, 3 milliards pour le bouclier fiscal et la déduction de 50 000 euros, 4,5 milliards pour la déduction des emprunts immobiliers, 5 milliards pour la baisse des droits de succession, au total 1 % du PIB. Ces mesures ne sont pas celles qui auraient eu le plus d'effet favorable sur la croissance. Mais, la France devrait bénéficier en 2007-2008 de la bonne conjoncture en Europe, et d'un certain optimisme des chefs d'entreprises quant à la politique qui sera suivie.

Le thème de la baisse de la dette publique a été un argument de la campagne électorale. Les mesures prises ne lui tournent-elles pas le dos?

À juste titre, Nicolas Sarkozy n'a jamais annoncé qu'il ferait de cette baisse une des priorités de sa politique. La France doit en priorité retrouver une croissance plus vigoureuse. Le gouvernement n'a pas encore présenté un programme bouclé. Nicolas Sarkozy avait promis d'augmenter fortement les crédits pour l'enseignement supérieur et la

recherche, pour la justice, pour l'autonomie des jeunes, pour les plus basses retraites, etc. Il est question de réduire le nombre de fonctionnaires et de réformer les régimes spéciaux de retraites (mais, les possibilités d'économie dans ces domaines sont faibles), d'instaurer un forfait pour les remboursements de santé ou une TVA sociale (mais cela sera impopulaire et pèsera sur le pouvoir d'achat). Le déficit risque de se gonfler dangereusement en 2008 et la France devra subir les remontrances de Bruxelles. Le risque est de revenir à une politique d'austérité en 2009, si la croissance n'est pas au rendez-vous.

Sur quoi selon vous doit s'appuyer une politique de relance de l'économie?

Je serais d'accord avec Nicolas Sarkozy pour estimer qu'il faut un euro plus faible et le des taux d'intérêt bas. Il faut réduire le taux d'épargne des ménages, en affirmant la pérennité de notre système de Sécurité sociale. Il faut une politique industrielle de soutien aux secteurs en difficulté, d'aide aux secteurs innovants (par le crédit, la recherche et la formation) et

de maintien du secteur public. Il faut encourager les entreprises à investir et taxer celles qui distribuent des dividendes. Il faut maintenir la taxation des grosses fortunes et augmenter celles des plus-values. Il faut mieux aider les jeunes qui ont des difficultés d'insertion et les travailleurs des secteurs en difficulté. Le RMI doit être augmenté et un Revenu Social d'Activité doit être mis en place pour sortir de la misère les salariés précaires.



Henri Sterdyniak, Économiste et Professeur à Paris-Dauphine, directeur de département à l'observatoire Français des conjonctures économiques (OFCE).

Mineurs récidivistes

Suppression de l'atténuation de peine pour les plus de 16 ans récidivistes, peines planchers dès 13 ans pour les récidivistes... Pour le SNPES-PJJ (FSU), c'est bien une nouvelle étape dans le démantèlement de la justice spécifique des mineurs et de l'ordonnance de 1945. Si la loi de mars 2007, introduisait des mesures et procédures empruntées au droit des majeurs, les magistrats disposant de ces mesures parmi d'autres, avec la loi à venir, une grande partie des mineurs, les récidivistes et ce, dès 13 ans, relèveront automatiquement des peines planchers. Pour une récidive de vol, la peine plancher est d'un an d'emprisonnement pour un majeur, abaissée à 6 mois pour les 13-18 ans. Pour ces mineurs, la prise en compte d'éléments de personnalité pour la détermination individualisée de la peine est donc exclue sauf décision motivée du tribunal.

Pour les plus de 16 ans en état légal de deuxième récidive, il n'y a plus d'atténuation de peine liée à leur minorité, ils seront donc jugés comme des majeurs avec les peines planchers correspondant à la qualification des actes commis. Ainsi, pour les récidivistes mineurs, dès 16 ans, le droit des majeurs s'applique, et dès 13 ans, la prise en compte des circonstances et de la personnalité n'est plus la règle mais l'exception. Les tribunaux pour enfants seront toujours compétents pour les moins de 18 ans, et s'ils décident d'appliquer l'atténuation de peine, ils devront le justifier. Le champ d'application de la justice des mineurs se réduit donc comme peau de chagrin.

La pression sur les magistrats pour enfants et le contexte sécuritaire, vont entraîner l'augmentation du nombre et de la durée des incarcérations. Pour nombre de professionnels, ces mesures risquent fort d'être inopérantes et contre-productives du point de vue des objectifs affichés. En multipliant les incarcérations et en renforçant ainsi la construction d'une identité délinquante.



© NANA

Une école de la réussite p



Loin de rompre avec la loi Fillon ni avec la politique de suppressions massives de postes qui l'accompagnait, Nicolas Sarkozy et son gouvernement annoncent une série de mesures qui confirment une conception très libérale de l'éducation : renforcement des notions de mérite individuel, autonomie et concurrence accrue des établissements, autonomie des universités... Dans le projet présidentiel, la carte scolaire sera assouplie puis supprimée malgré l'opposition d'une grande partie de la communauté éducative. Cela ne pourra qu'amplifier les phénomènes actuellement en cours de ségrégation scolaire et de ghettoïsation. Nicolas Sarkozy confirme la volonté de parcours plus individualisés en collège avec un socle des fondamentaux dans la logique de la loi d'orientation sur l'école de F. Fillon, il garantit la liberté pédagogique, L'autonomie des établissements devrait être renforcée tout en conservant des objectifs nationaux, celle des universités mise en œuvre.

Des discussions sont annoncées sur le métier enseignant après le retrait tant

attendu du décret Robien sur les services dans le second degré, mais le travail est appréhendé sous l'angle quantitatif (travailler plus pour gagner plus) sans jamais envisager son aspect qualitatif. Au nom du dogme de la réduction des dépenses publiques, un départ à la retraite sur deux ne sera pas remplacé. Cela implique de faire travailler plus les personnels et de diminuer l'offre de formation en supprimant des options, des séries, en diminuant les horaires des élèves. Dans une toute autre logique la FSU oppose un projet éducatif ambitieux qui permette de donner à tous les jeunes l'accès à une culture commune émancipatrice et à des diplômes reconnus. Cela suppose une politique résolue de prévention de l'échec scolaire à tous les niveaux du système éducatif, de s'attaquer vite et fort aux inégalités qui minent l'école par une politique ambitieuse de l'éducation prioritaire qui compense vraiment les handicaps sociaux de certaines zones. La mixité sociale indispensable à une meilleure réussite de tous ne peut être assurée par un système de

pour tous ?

Fonction et service publics



© NETANGE/NAJA

concurrence entre établissements, même si ce système est tempéré par des régulations. De même l'orientation ne doit pas se limiter à un système d'aiguillage vers le bon emploi mais doit aider le jeune à construire son projet et être associée à une offre diversifiée de formation sous statut scolaire au sein du service public d'éducation.

Transformer l'école passe aussi par la revalorisation et l'évolution des métiers de l'éducation, afin de travailler autrement pour travailler mieux. L'éducation nécessite un travail en équipe pluri-professionnelle avec des personnels qualifiés. Il s'agit de mieux les former de faire évoluer leur temps de travail pour faciliter le travail en équipe et la prise en charge des élèves en difficulté, de payer leur qualification.

Une telle ambition nécessite des moyens à la hauteur, avec une programmation des recrutements des créations d'emploi et une négociation sur les priorités dans leur utilisation : Cela vaut aussi pour l'enseignement agricole public qui est partie prenante du service public d'éducation et qui se trouve aujourd'hui sinistré.

Il n'y a pas de rupture à attendre sur le terrain de la privatisation des services publics. Que ce soit à la Poste, à EDF ou à la SNCF les ouvertures à la concurrence et autres privatisations sont en chemin. Seule la mobilisation des usagers et des personnels peut encore briser l'appétit des marchands. On attend pour début juillet la décision finale sur SUEZ-GDF dont on sait que le nouveau président avait fait un thème de campagne.

En ce qui concerne la fonction publique, les engagements sont connus : « non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite » pour ce qui concerne les emplois et refus de débattre de la valeur du point d'indice pour les salaires.

On sait que, même si pour les usagers et les personnels, les suppressions de postes actuelles sont lourdes et pénalisantes (9 600 réelles en 2006, 15 000 prévues en 2007) on est encore loin de tels objectifs. Ce sont en effet près de 35 000 emplois par an qu'il faudrait supprimer pour tenir un tel « engagement ». Tous les services publics seront bien sûr concernés.

Bien sûr cela va poser du point de vue des services publics et de la satisfaction des usagers de redoutables défis. On peut craindre que le recours aux précaires et aux contractuels de droits privés se multiplie. Mais en même temps comme il va bien falloir financer les cadeaux fiscaux, le risque est réel que la réalité coïncide avec le discours. Les questions budgétaires sur lesquelles la mobilisation est toujours difficile vont exiger une intervention syndicale forte, si possible avec les usagers.

Mais l'autre solution, qui permet de s'attaquer aussi au problème salarial, c'est l'inflation des heures supplémentaires. Le gouvernement répète en effet à l'envie qu'une partie des économies réalisées par les suppressions de postes doivent revenir aux personnels. C'est là que le « travailler plus pour gagner plus » doit pouvoir se réaliser. Il a donc soutenu l'orientation d'inclure les heures supplémentaires des fonctionnaires dans le champ de l'exonération fiscale. Le projet de loi devrait le permettre au moyen de décrets d'application. Il faut intégrer aussi les projets de modifications du système des primes avec l'introduction massive du « mérite ». Toutes ces

mesures développent des logiques individualisantes qui vont à l'encontre des missions de service public dont on sait qu'elles ne sont pas compatibles avec une logique de clientèle et de performance strictement individuelle. Le discours ministériel voulant débattre des « valeurs » du service public risque, lui, d'en rester un !

La FSU entend rechercher l'unité syndicale la plus large, mais aussi avec les usagers et les élus des collectivités territoriales, en vue des rendez-vous de la rentrée : discussions salariales et emploi. D'ores et déjà elle s'efforce de mettre en évidence l'aggravation de la précarité dans le champ de l'emploi public.



© NAJA

Le réchauffement

Le réchauffement de la planète et la responsabilité humaine sur ce phénomène sont aujourd'hui des réalités incontestées. Les impacts environnementaux, économiques et sociaux seront considérables. Pour en limiter les effets et à long terme inverser la tendance, des choix politiques majeurs devront être opérés de l'échelle territoriale à l'échelle mondiale.



Le gaz carbonique CO₂ est émis pour l'essentiel par la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz)

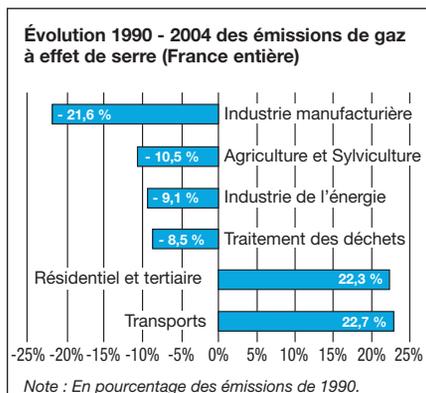
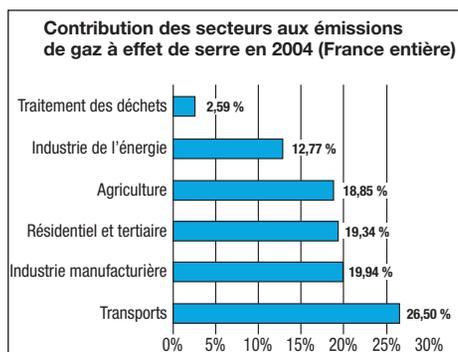
Les projections se précisent avec le rapport du GIEC (1) de février dernier. D'après les modèles, la Terre se réchauffera de 1,8 °C à 4 °C d'ici à 2100. Un réchauffement moyen de 1,9 à 4,6 °C par rapport aux valeurs de l'ère pré-industrielle entraînerait la disparition complète de la glace au Groenland, avec pour conséquence une élévation du niveau de la mer d'environ 7 mètres. Les experts s'accordent aujourd'hui sur l'origine du réchauffement : « l'essentiel de l'accroissement observé sur la température moyenne globale depuis le milieu du XX^e siècle est très vraisemblablement dû à l'augmentation observée des gaz à effet de serre anthropique [d'origine humaine] ». Dans le langage des climatologues, ce « très vraisemblablement » correspond à une probabilité supérieure à 90 %.

L'effet de serre : un phénomène naturel bénéfique. Il existe au sein de notre atmosphère des gaz, qui font office de couverture en empêchant l'énergie que nous recevons du soleil de repartir trop vite vers l'espace. Lorsqu'il arrive à la surface de l'atmosphère, un tiers du rayonnement solaire est directement réémis vers l'espace. Le reste est absorbé par la planète, puis finalement réémis vers l'espace sous forme de rayonnement infrarouge. Les gaz à effet de serre (GES), ont la propriété d'absorber une partie de ces infrarouges, ils en récupèrent l'énergie, réchauffant ainsi la terre. Les deux gaz à effet de serre les plus importants sont la vapeur d'eau, et le gaz carbonique. Sans effet de serre, la surface terrestre aurait une température moyenne de -15 °C. L'effet de serre est donc un phénomène bénéfique. Ce qui est dangereux c'est sa modification du fait de l'homme, **Les responsables du réchauffement ?**

Le gaz carbonique CO₂ émis pour l'essentiel par la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) engendre environ 55 % de l'effet de serre dû à l'homme, le méthane (issu de la combustion des brûlis en zone tropicale, de l'élevage des ruminants ou de la culture du riz...) 15 %, les halocarbures (gaz réfrigérants des systèmes de climatisation et des chaînes du froid) 15 %, le protoxyde d'azote (N₂O) provenant de l'utilisation des engrais azotés en agriculture ou de certains procédés chimiques 5 %, l'ozone (O₃) troposphérique (2) qui provient indirectement de la combustion d'hydrocarbures environ 15 %. À travers ses émissions l'homme a modifié la situation « comme si » le soleil avait augmenté sa puissance d'environ 1 %.

Les secteurs les plus émetteurs de GES En France, ce sont par ordre décroissant : le transport, 26,8 % (+ 23 % depuis 1990) l'industrie manufacturière, 20 % (-22 %), le résidentiel et le tertiaire, 19,34 % (23,3 %), l'agriculture 19,3 % (-9 %) l'industrie de l'énergie : 13 % (-10 %). Deux secteurs ont considérablement augmenté leurs émissions depuis 1990, le secteur des transports et des bâtiments. Un ménage français émet aujourd'hui en moyenne 15,5 tonnes de CO₂ par an. la moitié de ces émissions sont directement le fait de ses usages privés de l'énergie (déplacements, chauffage et électricité spécifique des logements, consommation d'eau chaude sanitaire et cuisson).

Comment limiter l'émission ? La bataille se joue avant tout sur le terrain de l'énergie (environ 80 % des émissions), avec comme principaux ennemis le charbon, le pétrole et le gaz qui dégagent du CO₂ par combustion dans les centrales électriques, les installations de chauffage ou les véhicules. La désintégration atomique, le vent, le rayonnement solaire, l'eau en mouvement, la géothermie, sont incontestablement des sources d'énergies primaires n'émettant pas de CO₂. La biomasse (les plantes) dégage du



climatique



© NAJA

Le transport est le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (26,8 %) devant l'industrie (20 %).

CO₂. par combustion, mais elle est climatiquement neutre si les émissions de CO₂ sont compensées par la photosynthèse issue d'une fraction équivalente de biomasse replantée.

En résumé, favoriser les énergies renouvelables, donner la priorité aux transports collectifs, tabler sur les économies d'énergies ou planter des forêts sont autant de moyens à mettre en œuvre même s'ils n'ont pas des potentialités équivalentes.

CLAUDIE MARTENS

1. groupe international d'experts sur le climat
2. la troposphère est la couche la plus basse de l'atmosphère, celle qui « touche » le sol.



Les accords internationaux pour lutter contre l'effet de serre

Quel est le contenu du protocole de Kyoto ?

Les pays industrialisés ont à réduire leurs émissions combinées de gaz à effet de serre durant la période quinquennale 2008-2012 de 5,2 % par rapport au niveau de 1990. Les pays en développement, signataires n'ont pas d'objectifs de réduction d'émissions.

Quel bilan peut-on en tirer ?

Pour entrer en vigueur, il devait être ratifié par au moins 55 pays représentant 55 % des émissions de CO₂. La ratification en 2002 par l'Union européenne et ses 15 États membres, et par le Japon puis en 2004 par la Russie a ouvert la voie à l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto en février 2005. Les pays en développement, y compris

le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie, sont également parties au Protocole. Mais quatre pays industrialisés n'ont pas ratifié le Protocole : l'Australie, les États-Unis, le Liechtenstein et Monaco. L'Australie et les États-Unis comptent pour plus d'un tiers des gaz à effet de serre du monde industrialisé.

Quelles sont les perspectives pour 2012 après la réunion du G8 ?

Les chefs d'État et de gouvernement du G8 sont parvenus à un accord minimal. Pour la première fois, ils ont tous reconnu la nécessité d'une réduction substantielle des émissions, et ont convenu de prendre en considération une division par deux de leurs émissions d'ici à 2050. Mais l'objectif

nécessaire à atteindre face au réchauffement actuel est une division par 4 (position défendue notamment par la France et l'Allemagne), n'en est même pas fait mention. Et surtout, l'accord est sans contrainte!

Tous se sont accordés sur le fait que les négociations sur le sujet devaient se poursuivre sous l'égide des Nations Unies. Les Présidents ont de plus souhaité parvenir d'ici 2009 à un nouvel accord sur le changement climatique qui entrerait en vigueur après l'expiration en 2012 du protocole de Kyoto. Ce futur régime international devrait être discuté à la conférence des Nations unies sur le changement climatique qui se tiendra en décembre à Bali.

Expositions pour voir le monde

La Biennale d'art contemporain de Melle (79500) est placée sous l'autorité de l'agronome kényane Wangari Maathai, prix Nobel de la paix en 2004. La manifestation interroge les artistes sur l'avenir de la planète.
www.ville-melle.fr

L'emprise du lieu ou les vigneron et l'art contemporain. Pour la 4^e année, le champagne Pommery donne carte blanche à un artiste, Daniel Buren, cette année. Ce dernier a invité 37 artistes contemporains, chacun propose des œuvres en rapport avec les caves du domaine de Reims.
Jusqu'au 1^{er} novembre.
domaine@vrankenpommery.fr



© NETANGE/NAJA

D'un lieu à un autre, Le musée d'art et d'industrie de Roubaix est installé dans une ancienne piscine de la ville. Ce lieu magnifique sera cet été le cadre du mobilier prestigieux de la maison Leleu. Aux maquettes originales de tapis et de créations textiles du musée, s'ajoutent les collections du musée des années trente de Boulogne-Billancourt, des meubles précieux jusqu'à un fameux bureau PDG en plastique : cinquante de décoration, 1923-1973. Du 16 juin au 16 septembre.
roubaix-lapiscine.com

Primitifs? L'œuvre de Léopold Sédar Senghor, ses vues et ses visions, a inspiré cette exposition d'objets d'art africain dans l'abbaye de Saoulas. Elle a une double ambition : faire comprendre l'autre n'est jamais qu'un autre nous-mêmes et faire percevoir que c'est dans la création d'œuvres de Beauté que les hommes trouvent finalement l'expression la plus haute de leur fraternelle grandeur.
abbaye-daoulas.com

Quelques rendez-vous de l'été

Danse



Festival Afro-cuban-Latin music de Vic-Fezensac, Tempo Latino accueille les deux Maestros Israël Lopez "Cachao" et Willie Colon pour leur dernier concert sur le territoire, la virtuosité d'Orlando Maraca qui invite Candido Fabre et le célèbre "Tiburón" de Santiago de Cuba, le Maestro Yomo Toro, de Puerto Rico pour le Paséo du samedi et "la perle du Congo", pour l'ouverture du festival.
Du 26 au 29 juillet
tempo-latino.com

Les nuits de Fourvière

Nuit tzigane de Toni Gatlif en ouverture, Monstres sacrés dansé par Sylvie Guilhem et Akram Khan, danses et musiques de Bali, deux Nuits du flamenco, le programme est dense !
Du 8 juin au 4 août
nuitsdefourviere.fr



Théâtre

Avignon reste incontournable pour s'immerger dans le théâtre. Cette année, Frédéric Fisbach,

associé au festival, met en scène René Char et Jean Genêt. Valère Novarina, Shakespeare, le Théâtre du Soleil, Jean-Pierre Vincent et les plus grands talents ne peuvent pas résumer ce que sera la 61^e édition. Le Festival, c'est aussi l'occasion de découvrir le talent des troupes régionales, la création dans tous les registres.
Du 6 au 27 juillet.
festival-avignon.com



© RAYMOND DE LAGE

Les nuits de la Mayenne

ce festival né en 1973 de l'initiative d'une association culturelle remplit une double mission : développement culturel en milieu rural et redécouverte du patrimoine mayennais. Cette fête culturelle est conviviale avec les Levers de Nuits (repas cabaret) qui précèdent chaque spectacle.
nuitsdelamayenne.com



Cinéma

Rencontres de cinéma de Gindou, du 18 au 25 août, avec une rétrospective de l'œuvre du finlandais Aki Kaurismäki, parrain de cette édition. Une centaine de courts et longs métrages, fiction et documentaires.
gindou.free.fr

Cinéfil fait escale sur 8 communes en bord du Rhône, de Valence à Lyon, pour 11 soirées gratuites de concerts et de courts-métrages à bord d'une péniche transformée en scène de spectacle. Du 18 juillet au 9 août.
myspace.com/cinefil_festival

Festival international du film indépendant de Lille métropole ouvre ses écrans pour sa 3^e édition aux premiers films, à une rétrospective du cinéma libanais, aux cinémas du monde...
Du 26 juin au 1^{er} juillet.



kdifusion.free.fr et Le Festival Plan-séquence de Lille propose au cinéma Majestic une histoire de l'Amérique en 57 films. du 27 juin au 4 septembre.
plan-sequence.asso.fr

René Char, la fureur du poète

Né à L'Isle sur la Sorgue le 14 juin 1907, le poète René Char a toujours mêlé à sa poésie la nature de la Provence qui toujours l'entoura. Homme d'action, il a entrepris sa vie et ses combats avec véhémence et sa poésie en est marquée. L'année 2007 est celle du centenaire de sa naissance.

L'hommage du Festival d'Avignon

« La bonne chance voulut que tout naquît d'une rencontre avec le poète : René Char... » Ces quelques mots de Jean Vilar remémorant en 1966 la genèse de ce qui deviendra le Festival d'Avignon suffisent à expliquer la place que René Char aura pour ce centenaire dans les festivités 2007. Ce sont *Les Feuillettes d'Hypnos*, collection dirigée par son grand ami Albert Camus, qui ont été choisis par Frédéric Fisbach, l'artiste associé au festival cette année.

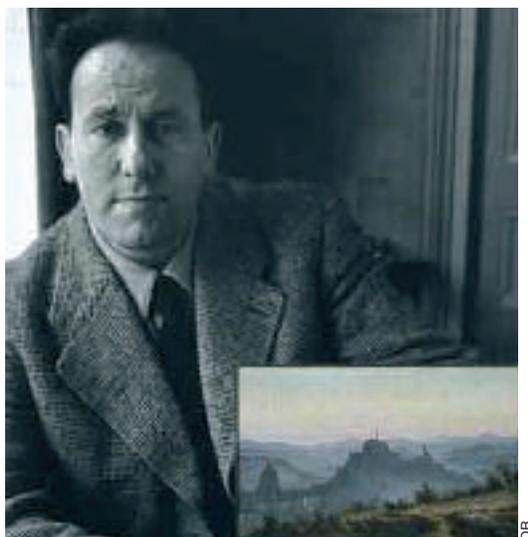
Au lendemain de la guerre qui le fit entrer en résistance et le fit devenir un autre homme, de grandes œuvres sont nées (*Seuls demeurent* en 1945, puis, l'année suivante, *Feuillettes d'Hypnos*) qui donnent à René Char écho et autorité.

Feuillettes d'Hypnos, ce sont 237 moments d'écriture que Fisbach fait entendre dans la Cour d'honneur du Palais des papes les 15, 16 et 17 juillet. 237 entrées dans la langue qui mêlent aphorismes, fragments poétiques, récits vécus et témoignages du quotidien. Des mots pour combattre l'incertain, pour dire l'engagement, l'amour et le désir.

Ses liens sont multiples : littérature, philosophie, peinture, ses amitiés sont puissantes, ses ruptures nombreuses et violentes.

PAULINE RIVAUD

Il est né il y a 100 ans. Il y a des anniversaires que l'on a envie de commémorer, celui de la naissance d'un poète est à fêter. Il ne faudrait surtout pas oublier René Char. Son corps immense et ses mots élégants : « La poésie est à la fois parole et provocation silencieuse, désespérée de notre être-exigeant pour la venue d'une réalité qui sera sans concurrente » (La parole en archipel-1962). Ainsi le poète est celui qui, très tôt, a su pénétrer les êtres et les choses, silencieusement. Lien tissé qui, au fil du temps, dessine les mots qui ont su atteindre l'imagination de l'autre et l'emporter au-delà.



« L'artiste doit déjà se faire regretter de son vivant » René Char

L'Isle sur la Sorgue

Le premier univers de René Char est le Vaucluse. Naissance au début du xx^e siècle dans la petite localité de l'Isle sur la Sorgue, son père, sa mère, le lycée d'Avignon, la nature toute proche, des rencontres : rien que de très simple, d'accessible. Mais ses pensées nous émeuvent et finissent dans une complexe et élégante interrogation, dans le rejet aussi. Le pouvoir du poète est immense qui sait sortir nos pensées du quotidien sordide et nous emmener avec simplicité vers quelques mots.

L'univers de René Char a été tout au long de sa vie l'Isle sur la Sorgue ou tout près. C'est là que, adulte, il eut son bureau, qu'il amena ses amis les surréalistes, qu'il vécut avec son amour, là aussi qu'il fut dénoncé comme activiste d'extrême-gauche. Alors il s'enfuit à Céreste qui plus tard sera le cœur de la résistance menée par le poète.

Entre résistance et écriture

Il publie à 21 ans son premier recueil *Les Cloches sur le cœur* et lance l'année suivante la revue *Méridiens* à l'Isle sur la Sorgue. La même année, il ren-

contre à Paris Paul Eluard. Il adhère en 1942 à l'Armée Secrète, devenant Alexandre, mène des missions auprès des Forces françaises combattantes. Il devient chef départemental des Basses-Alpes et adjoint national du réseau Action. Il a cessé d'écrire pendant la Résistance, jugeant les armes plus efficaces que la plume. Puis, de 1945 à 1955, il publie chaque année un recueil de ses poèmes. La majorité d'entre eux est illustrée par les plus grands peintres du xx^e siècle, Dali, Kandinsky, Picasso, Braque, Nicolas de Staël...

René Char à la BNF



Aux côtés des livres imprimés et des manuscrits, l'exposition accorde une place importante aux correspondances révélatrices de l'état d'esprit du poète, de ses opinions et jugements et évoquera cette « conversation souveraine » qui l'unit à Paul Eluard, André Breton, Gilbert Lévy, Georges Bataille, Albert Camus, Maurice Blanchot, Martein Heidegger...

Un parcours pour mieux comprendre la gestation d'une œuvre toute entière dédiée à la religion de la poésie.

Bibliothèque nationale de France, site François-Mitterrand, quai François-Mauriac, Paris-13^e. Jusqu'au 29 juillet.

La valse européenne des

L'époque est à la philharmonie. Après l'inauguration en juin 2005 de la salle Grande-Duchesse-Joséphine-Charlotte au Luxembourg, la première pierre de la future salle de Hambourg a été posée le 2 avril dernier, la maquette de celle de Paris a été dévoilée au public en mai et fait déjà grand bruit.

Copenhague, Luxembourg, Hambourg, Paris... Avec tous ces projets, on pourrait croire qu'il fut difficile jusqu'alors de pouvoir entendre un orchestre philharmonique. Pourtant quasiment toutes les capitales régionales françaises en possèdent un, qui



La Philharmonie de Paris, en état de projet, signé Jean Nouvel.

anime tout au long de l'année la vie musicale régionale, nationale, voire internationale. L'engouement est fort et les orchestres voyagent à travers le monde. Les concerts symphoniques sont entendus dans des salles appropriées devant un public nombreux,

alors pourquoi une telle fièvre architecturale?

De la fièvre du XIX^e siècle...

L'orchestre philharmonique a été créé à Vienne en 1842 par Otto Nicolai, le compositeur des Joyeuses commères de Windsor souhaitait sortir les musiciens de la fosse. En 1882, naît l'orchestre philharmonique de Berlin, qui a toujours été considéré comme l'une des meilleures formations au monde (il est en résidence au festival d'art lyrique d'Aix jusqu'en 2009).

À Paris, la Salle Pleyel, inaugurée, incendiée et entièrement reconstruite en 1927, est considérée comme l'une des plus grandes salles de concerts symphoniques du siècle dernier. Elle est en tous cas la première salle de concert au monde conçue (par un facteur de piano) pour la musique symphonique. Malgré sa renommée, de vives critiques perdurent quant à son acoustique : une résonance trop grande, un écho en retour. De grands travaux de rénovation dans les années cinquante, puis 80. C'est après cette rénovation que la salle Pleyel

accueille l'Orchestre de Paris dirigé alors par Daniel Barenboim. Des travaux complets de rénovation ont été entrepris en 2005-2006. Depuis l'automne 2006, Pleyel est devenue la résidence de l'Orchestre de Paris et de l'Orchestre philharmonique de Radio France. C'est pourtant à Paris qu'un concours d'architecture a été lancé en 1997 pour la construction d'une grande salle philharmonique.

... à l'innovation du XXI^e siècle

Construite entre 1960 et 1963, la Philharmonie de Berlin ressemble à un chapiteau doré. La physiologie extérieure du bâtiment annonce clairement sa constitution intérieure. Hans Scharoun, son architecte, a révolutionné la conception de salles de concert en plaçant l'orchestre au milieu même du public. L'acoustique de la salle est considérée comme l'une des meilleures au monde. Cette réalisation fait toujours référence pour les concepteurs d'aujourd'hui.

À Paris, le projet de la Cité de la Musique de La Villette date de 1984. Confié à l'architecte Christian de Potzamparc, il comprenait la création de deux salles, l'un dédiée à la musique de chambre, l'autre au répertoire symphonique. Seule la première a été réalisée. Entre-temps, de Potzamparc a été choisi (parmi d'autres dont Jean Nouvel) par le Luxembourg pour son projet... d'une salle philharmonique. Jean Nouvel en avait conçu une en 1997... à Luxembourg. Inaugurée en juin 2005, la salle Grande-Duchesse-Joséphine-Charlotte impose avec bonheur et fierté son architecture au sein d'un quartier d'affaires, sur la place de l'Europe.

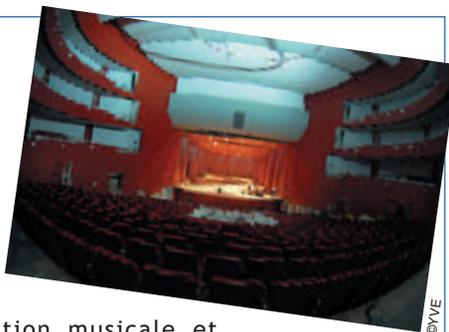
Chassé-croisé Paris/Luxembourg

Vingt-trois ans se sont écoulés depuis le projet de la Cité de la Musique. Paris a finalement relancé le projet en 2006 après un accord passé entre la mairie et l'État. Parmi les architectes candidats, l'auteur de l'actuelle Cité de la musique. La grande salle sera construite à l'intérieur de la Cité. Et le lauréat est... Jean Nouvel. Le 22 mai dernier, l'architecte présentait la maquette du bâtiment qui

Nouvelle scène à Aix-en-Provence

La ville d'Aix-en-Provence va inaugurer, à l'occasion de l'ouverture du festival international d'art lyrique, le Grand Théâtre de Provence conçu par l'architecte italien Vittorio Gregotti.

1350 places dont 950 en parterre. Le Grand Théâtre de Provence était attendu depuis des années par la ville d'Aix-en-Provence, et particulièrement par le festival international d'art lyrique, l'un des plus importants au monde. La salle sera inaugurée le 29 juin par une création mondiale : La Walkyrie de Wagner servie par le chef Simon Rattle à la direc-



tion musicale et Stéphane Braunschweig à la mise en scène. La salle historique, le théâtre de l'Archevêché situé dans le bâtiment épiscopal, recevra toujours opéras et concerts. Mais, malgré son charme indénié, elle ne présente ni les qualités acoustiques, ni le confort de la nouvelle scène aixoise.

philharmonies



s'ouvrira au public en 2012. Son allure a beaucoup surpris, le temps de se familiariser avec sa peau plissée en aluminium. Outre son enveloppe, l'enjeu est gigantesque, qu'il s'agisse de la qualité acoustique ou du remplissage des 2 400 places que contiendra la salle. D'ici 2012, l'événement ne manquera pas d'être commenté.

À Hambourg, la Philharmonie de l'Elbe, dont la construction a débuté début avril 2007 est emblématique. Elle inaugure un cycle de réhabilitation du quartier des docks du port allemand. L'édifice, posé sur les eaux de l'Elbe, mêle la brique noire réhabilitée d'un ancien entrepôt de cacao à la transparente légèreté du verre pour la partie neuve. Deux salles de concert, 600 et 2 100 places, cohabiteront sous la même coque avec un hôtel de luxe, des restaurants, des lofts... Signée par les architectes suisses Herzog et Meuron, la luxueuse Philharmonie se veut une référence architecturale autant que culturelle au regard du monde et sera inaugurée en 2010. Ces dépenses somptuaires induisant des coûts de fonctionnement élevés, aboutissent ici à une aberration car l'orchestre philharmonique de la ville n'y sera pas logé, faute de pouvoir payer le loyer.

VÉRONIQUE GIRAUD

3 sources d'inspirations de Jean Nouvel,

Luxembourg, Copenhague, Paris

Salle symphonique de Luxembourg, 1997

"Écouter, c'est être transporté, se laisser envahir. On préfère alors voyager, vibrer, dans un lieu chargé d'histoire, de sens et de sensibilité; un de ceux qui marquent la mémoire simplement parce qu'ils ancrent les sensations dans une vie réelle, parce qu'ils connectent le temps à l'espace."

Salle symphonique de Copenhague, Danemark, 2002

L'intérieur est un monde en soi, complexe, diversifié. /... D'un côté, le monde des musiciens autour de cours et de terrasses extérieures diversement plantées. De l'autre, des espaces publics intérieurs piranésiens reliant les diverses salles de

musique, le restaurant, la rue. /...L'architecture s'affirme par les détails, les portes, les éclairages, les plafonds, les escaliers... attentions, preuves du respect porté aux visiteurs, aux spectateurs, aux artistes. Chaque lieu devient une découverte, chaque détail une invention. Leçon retenue d'une certaine architecture qu'il ne faut pas oublier, hommages discrets à Messieurs Theodor Lauritzen et Hans Scharoun... l'architecture c'est comme la musique, c'est fait pour émouvoir et savourer certains plaisirs."

La Philharmonie de Paris, 2012

"le bâtiment minéral se connecte par un mouvement continu au parc végétal de la



L'architecte Jean Nouvel. Son atelier a gagné le concours de la future Philharmonie de Paris

Villette (Bernard Tschumi, architecte) /... Une grande pente conduisant au parvis relie la Philharmonie à la Cité de la musique (Christian de Portzamparc, architecte)".

Le revêtement extérieur se compose de "pavés en fonte d'aluminium". Leurs qualités selon le maître d'œuvre : "être moulés, avoir un aspect rugueux, réduire l'impact sonore et être indestructibles". Jean Nouvel avoue que "ce drapé monomatériau argenté" se réfère au bardage doré qui enveloppe la Philharmonie de Berlin (Hans Scharoun, architecte)

Ce mois-ci, nous avons rencontré le nouveau directeur du Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence **Bernard Focroulle** qui succède à Stéphane Lissner qui, lui, a pris la direction de la Scala de Milan.

Vous présentez l'édition 2007 du festival d'Aix-en-Provence comme exceptionnelle...

Elle l'est à plus d'un titre. D'abord par l'inauguration du Grand Théâtre de Provence qui, fort de ses 1 350 places, accueillera deux productions d'opéra : *Die Walküre* poursuit la présentation de la Tétralogie de Wagner commencée l'an dernier et *De la maison des morts*, l'œuvre de Janacek inspirée des écrits de Dostoïevski. Il y aura également plusieurs concerts. Cette nouvelle salle, longtemps attendue, complètera les possibilités offertes par le Théâtre de l'Archevêché, le Grand Saint Jean, le Théâtre du Jeu de Paume et la Cour de l'Hôtel Maynier d'Oppède.

Le Festival est donc bien doté. Cela va-t-il permettre une nouvelle offre ?

Ce développement des infrastructures théâtrales va permettre au Festival de mettre en œuvre des projets artistiques et pédagogiques qui se fondent sur une double tradition. Celle-ci, présente dès les débuts du Festival, repose sur l'invitation des artistes les plus prestigieux et la fréquentation des grands classiques parmi lesquels les opéras de Mozart, de Monteverdi mais englobe également la création, l'exploration de répertoires méconnus et la présence de jeunes artistes. Telle est l'identité du Festival d'Aix, une combinaison du prestige et de l'innovation, une vision artistique fondée sur la tradition et résolument prospective.

Le programme de cette édition 2007 est le plus ambitieux que le Festival ait présenté à ce jour : six productions d'opéra, un oratorio, quatre concerts symphoniques, une série de concerts de musique de chambre, et un grand nombre de concerts et de récitals de l'Académie.

L'Académie européenne de

Joan Jacobs



musique a été créée il y a dix ans par votre prédécesseur, Stéphane Lissner. Peut-on tenter un bilan ?

L'Académie aura accueilli en l'espace de dix ans plus de 800 jeunes artistes. Elle se situera plus que jamais au cœur du Festival qu'elle irriguera par la voix de ses jeunes chanteurs, par ses concerts, ses master classes et ses artistes en résidence. Cette année, Pascal Dusapin sera compositeur en résidence, invitant une douzaine de jeunes artistes ainsi que des personnalités venues du théâtre, de la littérature, des arts plastiques, à partager une réflexion sur l'opéra en devenir. De 2006 à 2009, l'Orchestre des *Berliner Philharmoniker* est présent en une résidence qui inclut opéra, concerts symphoniques, musique de chambre, master classes au sein de l'Académie et projets éducatifs. Ici aussi, prestige, transmission et innovation s'allieront pour constituer des propositions fortes, originales, susceptibles d'entraîner d'autres expériences dans leur sillage.

BERNARD FOCCROULLE

Organiste de formation, compositeur, concertiste, enseignant, Bernard Focroulle a dirigé le célèbre Théâtre de la Monnaie de Bruxelles et se fait remarquer pour avoir proposé des scénographies aux plus grands chorégraphes, et cherché à sortir l'opéra de ses habitudes élitistes. Il est conseiller pour la Culture du Président de la Commission européenne et succède cette année à Stéphane Lissner pour la direction du Festival international d'art lyrique d'Aix en Provence.

“ Le programme le plus ambitieux jamais présenté ”

Quelles ambitions avez-vous pour le Festival d'art lyrique ?

Dans la seconde moitié du vingtième siècle, les grands festivals ont joué un rôle décisif dans la vie musicale internationale, en élargissant le répertoire et en ouvrant de nouvelles perspectives d'interprétation des compositeurs classiques et baroques. Aujourd'hui, le Festival d'Aix se propose d'être à la fois un lieu de plaisir et d'émotion artistique, un foyer d'échanges et de réflexions sur l'art et le monde, un laboratoire de la création lyrique et de l'interdisciplinarité.

Programmer un festival de l'ampleur de celui d'Aix, notamment les créations, se fait plusieurs années à l'avance. À quand votre édition ?

L'aventure du Ring se poursuit jusqu'en 2009 et les grands opéras ont été programmés par S. Lissner. Je ne souhaite pas communiquer sur la programmation future. Ce qui m'importe pour le festival d'aujourd'hui et de demain, c'est de m'impliquer plus encore dans l'éducation musicale. Nous avons travaillé depuis septembre 2006 avec plus de 4 000 élèves et étudiants, je souhaite qu'en 2010, on atteigne les 10 000. L'accès de ces jeunes au Festival d'Aix se fait à travers répétitions d'opéras, avant-premières, concerts... Trois grands écrans permettront d'assister gratuitement dans la ville aux représentations des 29 et 30 juin. Actuellement, 46 % des places sont accessibles aux - de 25 ans.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
PAULINE RIVAUD

L'assurance scolaire n°1 en France



Qui aime bien, protège bien.
www.mae.fr

Avec un élève sur 2 assuré, la MAE est l'assureur préféré des parents. Cette confiance gagnée et renouvelée depuis plus de 70 ans auprès de ses adhérents, la MAE l'a toujours mise au service des enseignants pour qui et par qui elle a été créée.

COUVRIR AU MIEUX LES ACCIDENTS. Garanties solides, prise en charge rapide, remboursements élevés sans franchise... La MAE assure la meilleure des protections aux enfants placés sous votre responsabilité. Et leur bonne protection, c'est aussi la vôtre.

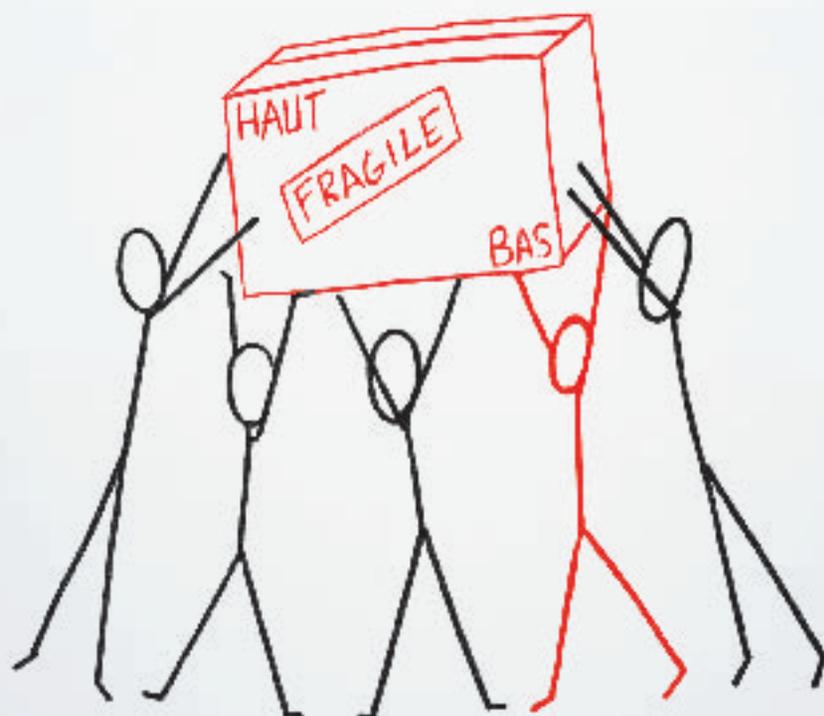
PRÉVENIR LES RISQUES. La prévention fait partie intégrante de la MAE. Un large choix de supports pédagogiques est mis à disposition des enseignants, permettant d'enrichir les échanges avec les élèves sur

des thèmes importants : vie quotidienne, circulation, citoyenneté, santé...

INFORMER LES ENSEIGNANTS, à chaque occasion dans le cadre des stages IUFM ou sur son site Internet dédié www.infos-enseignants.org

ÉVITER LES CONFLITS, entre parents et enseignants lorsque la responsabilité d'un accident ne peut être clairement établie.

QUAND ON S'INSTALLE,
ON PEUT COMPTER SUR SA FAMILLE
SES AMIS ET SUR LA MAIF.



CRÉDIT EMMÉNAGEMENT

- À la MAIF, nous vous aidons à vous installer en finançant avec un seul dossier vos frais de déménagement, mais aussi les frais d'agence, le dépôt de garantie et l'achat de vos biens d'équipement, (meubles, ordinateur, électroménager...).

Sous réserve de l'acceptation du dossier par l'organisme prêteur Socram, 79000 Niort. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL